

LA SEMAINE AFRICAINAINE



www.lasemaineafricaine.info

N° 4226 du Vendredi 19 Avril 2024 - 71^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

**CONSEIL NATIONAL DE L'APOSTOLAT
DES LAICS CATHOLIQUES DU CONGO**

Joseph Mouanga, élu président



(P.10)

SOCIETE CIVILE

Le RENAPAC redynamisé pour la défense des autochtones

(P.6)



BASKET-BALL

Comment ne pas s'interro- ger?

Editorial
Etranger



Les Congolais demeurent sur des interrogations sept ans après l'exclusion du pays des compétitions internationales par FIBA Afrique.
(P.20)

GROUPE DU 7^{ème} BUREAU DU CHEMIN DE FER DE CHINE-REPUBLIQUE DU CONGO

Société Anonyme avec Administrateur Général au capital d'Un Million (1.000.000) F CFA
Siège social : Immeuble Tour Mayombe appartement n° A10, entrée B, BP 552,
Centre-ville Pointe-Noire, République du Congo
RCCM CG-PNR-01-2013-B15-00954

INSERTION LEGALE

L'Associé Unique la société GROUPE DU 7^{ème} BUREAU DU CHEMIN DE FER DE CHINE-REPUBLIQUE DU CONGO, Société Anonyme avec Administrateur Général, au capital d'Un Million (1.000.000) F CFA;
Dont le siège social sis Immeuble Tour Mayombe appartement n° A10, entrée B, BP 552, Centre-ville Pointe-Noire, République du Congo

A délibéré sur l'ordre du jour suivant:

Cessation des activités et dissolution de la société
La séance était présidée et par Monsieur **LI SHAOYOU**, Associé Unique et Monsieur **BUKASA TSHIUNZA PATRICK**, Adjoint Chargé de l'Administration et Ressources Humaines était désigné secrétaire de la séance;
Après examen de l'unique point à l'ordre du jour, la résolution suivante a été retenue:

Résolution Unique

L'Associé Unique décide, suite aux difficultés rencontrées, de la cessation des activités de la société;
Ainsi il sera procédé à la dissolution de cette société;

En conséquence, la société **GROUPE DU 7^e BUREAU DU CHEMIN DE FER DE CHINE-REPUBLIQUE DU CONGO** sera radiée sur le registre de commerce et du crédit mobilier de Pointe-Noire;

Dépôt légal: Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de Commerce de Pointe-Noire en date du **04 Mars 2023** sous le n° **CG/PNR 01- 2024-D-00161**

MAITRE NOEL MOUNTOU NOTAIRE

Titulaire d'une Etude sise Pointe-Noire, Marché Plateau,
à côté de la boulangerie NAJAH, Rue MPANZOU, Centre-ville, Tél.: (242) 06.660.81.10;
E-Mail: noelmountounotaire1@gmail.com

"SAMAL ENGINEERING & TECHNOLOGY"

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
CAPITAL: 1 000 000 FRANCS CFA
Siège social: 35, Rue de ZINGA, Centre-ville
B.P.: 4503
POINTE-NOIRE, REPUBLIQUE DU CONGO

INSERTION LEGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire du quatre avril deux mil vingt-quatre, enregistré le quatre avril de la même année, Folio **067/13 n°1182**, le Notaire soussigné a reçu le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la **SAMAL ENGINEERING & TECHNOLOGY SARLU**, dont le siège social est situé à Pointe-Noire, rue de ZINGA, Centre-ville.

Aux termes dudit procès-verbal, l'Assemblée a:

- Décidé de changer l'ancienne dénomination sociale, **SAMCIL & FORMATIONS**, par **SAMAL ENGINEERING & TECHNOLOGY**;
- Elargi l'objet social en ajoutant aux activités habituelles, les activités ci-après:
*Maintenance et rebobinage des moteurs à synchrone;
*Location matériels.
- Mis à jour les statuts de ladite société, conformément aux dispositions impératives de l'Acte Uniforme de l'OHADA.

Ladite décision a été déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire et modification conséquente a été faite le 08 Avril 2024 sous le n° **CG-PNR-01-2024-D-00268**.

Pour avis,

**Maître Noël MOUNTOU,
NOTAIRE**

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE, Notaire à Pointe-Noire
Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique face hôtel Elaïs,
Tél : 06664.85.64/04432.52.12.
B.P : 4821, E-mail : yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire – République du Congo.

SMIT TERMINALS EUROPE B.V

Société à Responsabilité Limitée, de droit Néerlandais
Siège social : Rotterdam, Waalhaven O.Z.85, Numéro de port 2204, 3087 BM Rotterdam,
Pays Bas / RCCM° 24123590

ANNONCE LEGALE

Suivant procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration de la société **SMIT TERMINALS EUROPE B.V**, du 31 Juillet 2023, pris au rang des minutes du Notaire soussigné en date du 17 Août 2023, il a été décidé de l'ouverture d'une succursale de la société en République du Congo, dénommée "**SMIT TERMINALS EUROPE B.V Branch Congo**", dont l'adresse sera sise Avenue Charles De Gaulle, Tour Mayombe, entrée B, 8ème étage, Appartement A-27, Pointe-Noire, République du Congo.

• Elle aura pour activité: Fourniture des services maritimes dans l'industrie pétrolière et/ou gazière offshore et toutes autres activités connexes.

• Et comme Directeur de la succursale en République du Congo, Monsieur MOULET Richard Lucien Maurice, de nationalité Congolaise, domicilié à Pointe-Noire, pour une durée indéterminée.
Dépôt: Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro **CG-PNR-01-2023-B-00865**, du **26 Octobre 2023**.
Immatriculée au Greffe du Tribunal de Pointe-Noire, sous le numéro **CG-PNR-01-2023-B21-00014**.

*Fait à Pointe-Noire, le 10 Novembre 2023.
Pour insertion.*

- Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE -

ETUDE de Maître Guy Parfait MOUKOUITI Notaire à Pointe-Noire

101, Avenue Marien NGOUABI (Bord-Bord), Immeuble NGUELE, 1^{er} escalier, 2^e étage, enceinte
GRANDE ECOLE DE MANAGEMENT ET DE TECHNOLOGIE (GEMT), Zone Air Liquide,
Pointe-Noire, Centre-ville, Téléphones: 06 681 71 64/05 556 05 14,
E-mail: moukouitiguyparfait@gmail.com

ANNONCE LEGALE

Suivant acte authentique reçu par Maître **Guy Parfait MOUKOUITI**, Notaire à la résidence de Pointe-Noire, le **02 février 2024**, enregistré à Pointe-Noire Centre, le **06 février 2024**, sous Folio **024/59**, numéro **0996**, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: SOCIETE FORESTIERE SINO INTERNATIONALE, en sigle "**SFSI**";

Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle;
Capital Social: Cinq Millions (5 000 000) de F.CFA, divisé en Cinq Cents (500) parts sociales de Dix Mille (10 000) F. CFA chacune, numérotées de 1 à 500, entièrement libérées ;

Siège Social: Pointe-Noire, quartier Côte Matève, vers la Centrale Electrique, Arrondissement 06 Ngoyo;

Objet Social: La Société a pour objet:
-Exploitation, transformation et exportation du bois;
-Achat et vente du bois;
-Négoce du bois, scierie, traitement des bois (trempage et autoclave), location matériels et généralement la distribution des produits du bois;
-Travaux d'ébéniste, de menuiserie, d'agencement de charpente, de menuiserie du bois;
-Culture du bois et autres activités connexes;
-Transport du bois;
-Informatique.

Et, d'une manière générale, toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus, et susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier;

Gérant Statutaire: La Société est gérée par Monsieur **WANG ZHAOHUI**, nommé pour une durée indéterminée et jusqu'à décision contraire de l'associé unique;
Immatriculation au RCCM: Le **15 février 2024**, sous le numéro **CG-PNR-01-2024-B13-00041**.

Pour Avis

**Maître Guy Parfait MOUKOUITI,
Notaire**

Maître Léole Marcelle KOMBO Notaire à Pointe-Noire

73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P : 1718
Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE BITUNGI INGENIERIE

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 02 Février 2024, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 05 février 2024, sous le folio 024/5 N°166, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée (SARL) en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: BITUNGI INGENIERIE;
Forme: Société à Responsabilité Limitée;
Capital: Quatre millions dix mille (4 010 000) francs CFA, divisé en quatre cent une(401) parts sociales de dix mille (10 000) francs CFA;
Siège social: 48 Rue Nzenza, quartier Songolo, Arrondissement Mongo Mpoukou, Pointe-Noire, République du Congo;

Objet: La société a pour objet, en République du Congo:
- Bâtiment et Travaux publics; - Bureau d'étude technique; - Promotion et Gestion immobilière;
- Fabrication et transformation de tous matériaux et produits; - Commerce de gros et de détails non spécialisés.
Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son immatriculation au RCCM;
Gérante: Madame **Nandi Tep'usi MBATCHI LITATY**
RCCM: **CG-PNR-01-2024-B12-00025 du 08 Février 2024.**

Pour insertion légale

-Maître Léole Marcelle KOMBO-

UPADS

Pascal Tsaty-Mabiala dénonce des propos «outrageants» tenus par le Premier ministre et le président de l'Assemblée nationale

Le premier secrétaire de l'Union panafricaine pour la démocratie sociale (UPADS), Pascal Tsaty-Mabiala, a animé une conférence de presse le 12 avril dernier sur les données du recensement général de la population et de l'habitation (RGPH-5) qui, selon lui, présente des écarts significatifs des chiffres, par rapport au recensement de 2007 et aux estimations du Gouvernement de 2018. Il a mis en évidence l'absence de débats de fond à l'Assemblée nationale sur les questions sensibles. Et a «dénoncé les propos partisans mâtinés de militantisme rétrograde du président de l'Assemblée nationale».

Le RGPH-5 a suscité un débat houleux et une chaude empoignade entre le président de l'Assemblée nationale, le Premier ministre et le premier secrétaire de l'UPADS au cours de la dernière séance de questions orales au Gouvernement. Pascal Tsaty-Mabiala avait fait état de sa préoccupation en ce qui concerne le contexte, le processus et la crédibilité des résultats publiés, selon le chef de file de l'opposition dans la quasi indifférence des médias qui ont été très peu sollicités. «Il n'a été organisé pour cet événement majeur de notre pays, ni reportage, ni tribune en vue d'expliquer les évolutions démographiques dans notre pays département par département», a-t-il décrié, mettant en doute la capacité des agents recenseurs à «couvrir tout l'espace géographique en un temps si bref et à disposer des statistiques globales et sectorielles fiables et indiscutables». «Ceci pose effectivement un problème de crédibilité que j'ai cru nécessaire d'évoquer au cours de la séance plénière de l'Assemblée nationale et à cette conférence de presse avec documents statistiques à l'appui de notre raisonnement», a-t-il fait soutenu. Le premier secrétaire de l'UPADS est revenu sur certains propos, selon lui, «vétoires» du président de

l'Assemblée nationale à son endroit sous «le motif de ne pas respecter les dispositions du règlement intérieur en matière de limitation du temps de parole. Ayant siégé à l'Assemblée nationale depuis 1992, ma modeste expérience a été faite de plusieurs législatures pour avoir travaillé avec différents présidents de l'Assemblée nationale. Des 4 présidents qui ont dirigé notre institution parlementaire, depuis l'ouverture du pays à l'ère démocratique c'est-à-dire depuis 1992, André Mouélé, André Milongo et Justin Koumba ont été indiscutablement de grands hommes d'État d'autant qu'ils savaient faire la différence entre l'institution parlementaire dont ils avaient la charge de diriger en toute impartialité et leurs partis politiques respectifs», a dénoncé Pascal Tsaty-Mabiala. Pour lui, seul Isidore Mvouba s'«illustre par une volonté récurrente de frustrer le débat et l'action parlementaire, parfois allant jusqu'au procès d'intention à l'égard des députés qui ne sont pas de son bord politique», a-t-il dit. Il a indiqué que ces accusations n'étaient que l'alibi pour l'empêcher de s'exprimer sereinement et d'aller au fond du débat. A rappeler qu'au cours de cette séance, le premier secrétaire de l'UPADS s'était vu couper le micro pour dépassement du



Pascal Tsaty-Mabiala

temps de parole. «Et combien en a pris le Premier ministre? Près d'une heure, sans être interrompu. Et lui-même, le président de l'Assemblée, est-il si respectueux du règlement intérieur qu'il le prétend? Si oui, alors peut-il nous dire en quoi les dispositions du titre V du règlement intérieur sont-elles rigoureusement et régulièrement appliquées?», s'est-il interrogé. Et d'enfoncer le clou: «Après la clôture de l'exercice budgétaire, le Président dépose un rapport sur l'exécution du budget de l'Assemblée nationale lors de la session ordinaire du 1^{er} février. Dans les quinze jours suivant le dépôt de ce rapport, l'Assemblée nationale désigne une commission de cinq membres. Les membres du bureau de l'Assemblée nationale ne peuvent faire partie de cette commission. La commission a pour mandat de vérifier les comptes de l'Assemblée nationale. Elle dépose à son tour un rapport sur ses opérations dans un délai tel que l'Assemblée nationale soit saisie en même temps que le projet de loi portant règlement définitif de l'exercice en cause». Par ailleurs, «comment peut-on traiter avec désinvolture un député, chef de file de l'opposition de rebelle et de colporteur

de fausses nouvelles, lui dont l'apport dans l'apaisement de la vie politique nationale ne peut être nié, et qui par esprit républicain a souvent contribué à faire voter des lois sensibles touchant à la souveraineté nationale que l'opposition, à raison, aurait pu rejeter. De même, de quelles fausses informations le Premier ministre parle-t-il, si ce ne sont que des chiffres officiels de son Gouvernement, contenus dans une publication officielle, préfacée par le Président de la République et mises à la disposition du public, intitulée «Investir dans les 12 départements du Congo», fussent-elles des estimations? Alors, les propagateurs de ces fausses informations dont parle le Premier ministre, sont donc les experts du ministère du Plan et de la statistique», a-t-il attaqué. Pour rétablir son honneur écorné, selon lui, par les propos «outrageants» du Premier ministre et du Président de l'Assemblée nationale, Pascal Tsaty-Mabiala pense avoir dit sa part de vérité sur le débat engagé lors de cette séance de questions orales au Gouvernement.

KAUD

Editorial

Etranger

Nous avons trop souvent tendance à oublier que nous sommes toujours les étrangers de quelqu'un. Quoique l'on fasse, quelle que soit la beauté de notre pays, il nous viendra toujours, un jour, l'envie de nous dégourdir les jambes chez le voisin. Sur les 342.000 Km² de notre souveraineté, il y aura toujours des coins auxquels nous nous cognerons, des encoignures qui nous donneront à voir par-dessus le muret. Parce que, étranger, on peut l'être, mais on ne peut pas le demeurer. En principe.

Les événements de Ouesso où toute une ville s'est emportée contre la communauté des Camerounais ne sont pas à souhaiter. Pas plus les raisons qui ont suscité ces révoltes que les révoltes elles-mêmes ne sont à souhaiter et à répéter. Les Camerounais sont généralement chez eux à Ouesso ; lorsqu'ils débordent, c'est le travail de la police de les ramener à la raison. Saccager des maisons, piller, brûler ne règlent nullement un problème de coexistence ni ne ramènent un mort à la vie. Se venger en tant que Nation, c'est nous condamner au jeu de la barbichette, parce qu'aujourd'hui c'est lui, demain ce sera moi.

Qui de nous renoncera à aller au Cameroun? Ntam et Souanké sont à un jet de cailloux l'une de l'autre. Les populations des deux pays vivent généralement en harmonie. Les énervements de part et d'autre sont allés rarement à la dimension de ce qu'ils ont atteint le week-end dernier. D'où l'invite à la retenue ; à ne pas jouer avec les allumettes en flattant un égo national qui n'existe pas qu'à Ouesso.

Il faut d'autant plus faire attention que nous vivons une atmosphère délétère avec l'affaire des terres vendues aux Rwandais, une autre communauté avec laquelle nous entretenons des relations qui auraient pu être sereines. Seulement voilà : avec notre voisin géant qui ne cesse d'accuser Kigali - avec quelques raisons - , d'attiser la rébellion à l'est du pays, il n'y a pas de relations avec le Rwanda qui ne soient pas suspectées de nuire, peu ou prou, à Kinshasa. Dilemme apparent : lequel des deux frères privilégier ?

Albert S. MIANZOUKOUTA



Un échantillon du don

veau. Ces relations se manifestent par une coopération approfondie dans les domaines politique, économique, commercial et de l'éducation», a-t-il déclaré. Pour l'ambassadeur turc, ce don qui s'inscrit dans le cadre du renforcement des relations d'amitié et de coopération, a été financé par l'Agence turque de gestion des catastrophes naturelles (AFAD), spécialisée dans les œuvres de secours d'urgence en réponse à divers désastres. Il a remercié le Gouvernement pour la mobilisation des moyens humains et financiers. Tout comme Mme le ministre pour son engagement dans le déploiement de l'aide dans les zones touchées. L'ambassadeur Hilmi Ege Türemen a exprimé, au nom du Gouvernement turc et de son ambassade à Brazzaville, leur solidarité au Gouvernement congolais ainsi qu'aux populations qui ont subi les conséquences

dévastatrices de ces inondations. «Nous aspirons au relèvement rapide de ces populations», a-t-il dit, tout en assurant le Gouvernement congolais de l'engagement du Gouvernement turc à assister le Congo dans ces moments difficiles pour le bien-être de sa population. «Merci». C'est le maître mot de Mme le ministre à l'endroit du donateur. «C'est ce que le Président de la République avait fait lorsque la Turquie a connu une catastrophe naturelle», a rappelé la ministre qui a fait l'éloge des relations d'amitié et de coopération entre le Congo et la Turquie. En recevant ce kit, «la Turquie vient de prouver qu'elle sera là et le sera toujours près des Congolais, en cas de difficultés ou des moments de bonheur», a-t-elle signifié.

Cyr Armel YABBAT-NGO

INNONDATIONS ET INTEMPERIES

La Turquie au secours des victimes des intempéries au Congo

En réponse au cri d'alerte lancé par la ministre des Affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire, Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma à la suite de la crise humanitaire causée par les inondations et d'autres intempéries dans le pays, la Turquie a réagi positivement en faisant un don de vivres, à travers son ambassade à Brazzaville, le 16 avril dernier.

Le Gouvernement avait lancé un appel aux partenaires techniques et financiers à travers un plan multisectoriel de réponse aux inondations pour porter assistance aux personnes touchées la Turquie par le truchement de son ambassade à Brazzaville, n'est pas restée indifférente.

D'où la remise officielle de cette assistance humanitaire composée de 500 sacs de riz, 250 cartons de spaghetti, 200 de Corned boeuf, 250 cartons de détergent Klin, 275 cartons de savon, 25 cartons de lait en poudre, 500 bidons d'huile de 25 litres et 400 matelas.



La remise symbolique du don par l'ambassadeur de la Turquie

Ce don a été remis à Mme le ministre par Hilmi Ege Türemen, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire en République du

Congo. Il a rappelé que le Congo est un pays ami de la Turquie. «Les deux pays entretiennent d'excellentes relations au plus haut ni-

QUESTIONS ORALES AU GOUVERNEMENT

L'insécurité, l'eau, l'électricité et l'emploi des jeunes au cœur des débats

La séance des questions orales avec débats au Gouvernement a eu lieu lundi 8 avril 2024 à l'Assemblée nationale, sous les auspices d'Isidore Mvouba, son président. Le Gouvernement conduit par le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso, a répondu aux préoccupations des députés portant, entre autres, sur l'insécurité, les difficultés d'approvisionnement en eau potable, les coupures intempestives de l'électricité, la rareté du pétrole lampant dans les stations-services et l'emploi des jeunes.

Vingt-cinq questions étaient posées à six ministres y compris le Premier ministre sur sept concernés. La crédibilité du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-5), l'insertion socio-professionnelle des jeunes avec la création de 100 mille emplois, le phénomène des inondations, des érosions, la lutte contre le changement climatique, le recrutement des jeunes dans la Force publique, le redéploiement massif des éléments de la Force publique dans les localités de Tchiamba-Nzassi (département du Kouilou), la revalorisation du salaire minimum à la Fonction publique fixé à 54.000 F.C.FA, l'indisponibilité du pétrole lampant dans les stations-ser-

vices au profit des Kadhafi, la non observation des règles d'hygiène dans les hôpitaux de Makélékélé, Bacongo et Talangaï. Telles ont été les préoccupations soulevées par les députés. Pour le Premier ministre, le Gouvernement est à pied d'œuvre pour résoudre tant soit peu les difficultés des populations. Sur le recrutement des jeunes dans la Force publique, dont une trentaine avait trouvé la mort dans ce que l'on appelle désormais tragédie du stade Michel d'Ornano, Anatole Collinet Makosso a dit que c'était une recommandation du chef suprême des armées de recruter 1500 jeunes. S'agissant de la prévention des risques de catastrophes naturelles (inondations, éro-



Isidore Mvouba



Anatole Collinet Makosso

sions, lutte contre le changement climatique), il a indiqué qu'un plan de contingence a été mis en place par le Gouvernement qui, par ailleurs, s'emploie à mettre fin aux violences en milieu scolaire. Interpellé sur le redéploiement massif des éléments de la Force publique dans les localités de Tchiamba-Nzassi (département du Kouilou), le ministre de la Défense nationale, Charles Richard Mondjo, a indiqué que c'était pour sécuriser les populations.

Justifiant la rareté du pétrole lampant, le ministre Bruno Jean Richard Itoua des hydrocarbures, a dit que ce produit n'est pas fabriqué par la raffinerie et son indisponibilité dans les stations-services au profit des Kadhafi reste un problème de stockage. Pour le ministre Emile Ouosso de l'énergie et de l'hydraulique, l'eau et l'électricité restent au cœur des préoccupations du Gouvernement.

Pascal BIOZI KIMINO

CONGO

Terre des Légendes et des Lumières
Adieu M. le Ministre Jean Martial Michel Kongo,
Adieu rayon des lumières géographiques
Adieu Michel.

Le ministre Jean Martial Michel Kongo s'est éteint, le lundi 1er Avril 2024, à Maizières-Lès-Metz, commune française du Département de la Moselle. Il était souffrant. De la génération initiale des géographes congolais, formés au Centre d'Enseignement Supérieur de Brazzaville, M. Jean Martial Michel Kongo était le second docteur en géographie du Congo Brazzaville. Second après Mme Hélène Bouhoutou, une grande dame, brillante intellectuelle au haut potentiel, qui nous a également quittés, il y a de cela plusieurs années. M. Jean Martial Michel Kongo était un homme complet. Il passe une belle et heureuse enfance, dans la rue Mère Marie à Bacongo, quartier mythique de Brazzaville où il cultive, très tôt, l'élégance, la beauté et l'ordre, dans son style de vie. Ici, sous la stricte surveillance de ses parents, il parallélise la fréquentation scolaire et la pratique du petit football qui fera de lui, plus tard, un vrai sportif. Au fil des années, M. Jean Martial Michel Kongo deviendra un athlète confirmé, spécialiste du 4x100 mètres, handballeur, pongiste amateur, vice président de la fédération congolaise d'athlétisme, puis président de la même fédération. Mettant à profit son éloquence et son riche vocabulaire qui lui permet de transmettre du mieux possible ses idées et ses messages, il s'associe au journaliste Guy Noel Sam Pankima Ovey, comme pigiste à Radio Congo, pour coanimer une émission culturelle, à forte audience par sa capacité à apporter de l'excitation et de l'inspiration. Accueilli au Centre d'Enseignement Supérieur de Brazzaville, au terme de son cycle secondaire au lycée Savorgnan De Brazza, M. Jean Martial Michel Kongo suit, avec ardeur, des études de géographie. Une matière qui le passionnait, s'y appliquant à fond et s'initiant avec aisance à la démarche scientifique. Chaque nouveau pas dans la connaissance géographique le faisait réagir. Une attitude qui procédait d'un plaisir continu, d'autant qu'il s'agissait moins pour lui d'accumuler des savoirs que de faire évoluer les rouages de son raisonnement. Dans les salles de cours, des bâti-

ments de Bayardelle, à l'époque, bien entretenues, les murs propres, les tables et les chaises confortables, M. Jean Martial Michel Kongo aimait se placer au premier rang, près des professeurs. Mmes Villien et Nirva Lopes, MM. Jacques Sénéchal et Sirven étaient de ceux là. Sur les colonnes des salles, de la première année à la licence, M. Jean Martial Michel Kongo était le confrère des étudiants Julien Félix Mabila, Maurice Bonaventure Mengho, Jean Nkounkou et moi. Tous les cinq, nous constituons la première vague des géographes formés au Centre d'Enseignement Supérieur de Brazzaville. Nos chemins vont diverger, arrivés, en année de maîtrise, chacun d'entre nous devant, de son côté, préparer un mémoire de géographie. A la surprise générale, M. Jean Martial Michel Kongo invente, de toute pièce, pour son thème de maîtrise, le concept original de Petits Métiers, en lieu et place du secteur informel, alors que les quatre autres en étaient encore à des idées classiques. MM. Maurice Bonaventure Mengho étudie le Port de Brazzaville, Julien Félix Mabila travaille à une problématique de la géomorphologie et de la climatologie, en territoire congolais, Jean Nkounkou examine les critères de rapprochement de la géographie et de la démographie. Quant à moi, l'approvisionnement vivrier de Brazzaville par le Port fluvial de Yoro à Mplia, sera mon sujet. L'originalité de M. Jean Martial Michel Kongo s'est par ailleurs caractérisée par le perfectionnement de son élégance acquise dès le jeune âge. Il faisait montre d'aisance et de la grâce dans ses manières. Très courtois, il saluait avec respect. étudiant, que de temps passait M. Jean Martial Michel Kongo à nettoyer son vélomoteur Peugeot BB, muni d'une brosse, d'un chiffon et d'un morceau de savon de Marseille pour insister sur les endroits aux tâches tenaces. Rinçant le tout à l'eau claire. Même modèle de maintenance de sa voiture au top, à ses débuts d'enseignant à l'université, pour la décrasser, avant de se retourner pour des raisons pratiques, vers les stations de lavage de la ville. C'était l'ère où l'eau coulait à flot des bornes fontaines. Maître assistant d'université à Brazzaville, de retour de l'Université de Bordeaux III, avec son Doctorat 3ème cycle, M. Jean Martial Michel Kongo a exercé avec sérieux, méthode et habileté. Il savait capter l'attention des étudiants, en suscitant l'intérêt. En lui, existait une manie permettant



Jean Martial Michel Kongo

de ne pas laisser les apprenants. Le groupement d'enseignants chercheurs en géographie finira par élire M. Jean Martial Michel chef de département. Charge qu'il portera jusqu'à son remplacement par un autre collègue à une date légale échue. Il aura, à son actif, en sa double qualité de Chef de département de géographie, et de Président de l'Association des Géographes du Congo (AGECO), organisé les Premières Journées Géographiques, au début des années 80, avec le concours de l'ORSTOM et de la Mission française de coopération et d'action culturelle. Des journées qui ont connu un franc succès, tant par l'intérêt des thèmes abordés que par la qualité des exposants. Cette expérience, si fructueuse, est restée unique jusqu'à ce jour en milieu géographique congolais. Elle a, par contre, été à son actif puisqu'il prêtera ses services à l'Institut Géographique National. Parti de Bordeaux III, M. Jean Martial Michel Kongo avait le cœur, les yeux et les pensées, toujours tournés vers cet établissement. Le contact avec le Professeur Guy Lasserre et d'autres éminentes figures de l'Institut de Géographie Tropicale maintenu. Ce qui permettra à M. Jean Martial Michel Kongo de contribuer à des publications scientifiques, dans les Cahiers d'Outre Mer, sans compter les siennes propres, fruit de sa recherche personnelle sur des faits de géographie humaine et urbaine congolaise. M. Jean Martial Michel Kongo a également occupé plusieurs postes dans les rouages de l'Etat congolais. Par son recrutement comme professeur certifié de collège et de lycée, il commence sa carrière en septembre 1973. Puis, devient directeur de la coopération universitaire où il a noué un partenariat

avec l'Université de Pennsylvanie et y a enseigné. Conseiller aux frontières des Ministres congolais de l'Intérieur MM. François Xavier Katali et Raymond Damase Ngolo, il sera. Sous la transition, au lendemain de la Conférence Nationale de 1991, à laquelle il prend part au nom de l'Association des Géographes du Congo, M. Jean Martial Michel Kongo siège au Gouvernement, comme Secrétaire d'Etat à la Décentralisation près le Ministre de l'Intérieur M. Alexis Gabou. Le mandat du Président Pascal Lissouba, entre août 1992 et octobre 1997, fait du Ministre Jean Martial Michel Kongo Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Congo en RCA et au Tchad, avec résidence à Bangui. Admis à la retraite, M. Jean Martial Michel Kongo participe activement, en 2007-2008, à la fondation de l'Association des Anciens Ministres de la République du Congo. Une association de solidarité devant par ailleurs apporter des réponses à des besoins collectifs et cultiver le lien social entre les membres. Tout ceci dit, il en découle que le Ministre Jean Martial Michel Kongo était un esprit supérieur. Un Monsieur très relationnel, perfectionniste et très rigoureux. Son aptitude à l'intelligence était prononcée. Auprès de ses vieux amis en vie, de l'école primaire, du collège, du lycée, des communautés universitaires du Congo et de Bordeaux III, lesquels sont restés en contact avec lui, jusqu'à la fin de ses jours, le Ministre Jean Martial Kongo est connu pour son inoxydable sens de la fraternité, sa générosité, son altruisme, son dévouement et son ouverture d'esprit. N'empêche que le Ministre avait, à certaines occasions, des accès de colère quand il se sentait incompris ou lorsqu'une consigne était mal exécutée. En ces moments d'intense douleur pour la famille du Ministre Jean Martial Michel Kongo, que son épouse, Mme Odette Kongo et les Enfants Kongo trouvent ici l'expression de mes condoléances les plus attristées. Des condoléances que j'étends à M. Raoul Martial Babela Kongo, la Soeur Angèle Marie Kongo Nzoumba, l'Abbé Germain Martial Emery, le Père Boueillard Boua Kongo, les Petits fils et arrières petits Kongo. Aux amis, connaissances et autres proches du Ministre Jean Martial Michel Kongo j'exprime la même compassion. Que la force et la vigueur soient en eux tous pour affronter cette épreuve. A la communauté universitaire et aux

BANQUE MONDIALE

Des financements au profit des formations sanitaires congolaises

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche de financement basé sur la performance (FBP) à travers le projet Kobikisa, la Banque mondiale a procédé officiellement au versement des fonds d'investissement aux formations sanitaires (FOSA) le mercredi 10 avril 2024 à Brazzaville. Il s'agit de 151.500.000 FCFA déboursés pour améliorer la qualité des soins au Congo.



Un fonds d'un peu plus de 151 000 000 a été versé aux formations sanitaires

Cette initiative, a précisé la représentante de la Banque mondiale (BM) au Congo, Mme Marie Pierrette Mvono, se justifie pleinement par la nécessité de relever le niveau du plateau technique du système sanitaire du Congo, au regard des résultats de l'évaluation générale des structures de santé en République du Congo réalisée en 2023. Elle est d'autant plus opportune qu'elle intervient dans un contexte de redynamisation des districts sanitaires, en lien avec l'objectif du projet Kobikisa qui est «l'amélioration des soins et services de santé au couple mère-enfant et aux ménages les plus vulnérables».

Il s'agit de pouvoir directement les comptes bancaires de 329 formations sanitaires incluant 32 hôpitaux de référence, 163 centres de santé intégrés publics, 2 postes de santé, 39 centres de santé privés, des fonds nécessaires à leur fonctionnement ; leur permettant ainsi d'offrir à la population des soins et services de santé de qualité.

Du point de vue de la réglementation, la régulation, le suivi-évaluation, la vérification et la contre-vérification nécessaires à la mise en œuvre de l'initiative, a fait savoir la représentante de la Banque mondiale, quatre directions générales sont mises à contribution : la direction générale de la Population, la direction générale des Soins et services de santé, la centrale d'achat des médicaments essentiels et des produits de santé (CAMEPS) et le Centre national de transfusion sanguine (CNTS). L'inspection générale de la santé, la direction de l'information sanitaire, des études et de la recherche, 11 centres de dépistage volontaire du VIH, 11 directions départementales des services et soins de santé et 48 districts sanitaires sont également impliqués.

En prélude à la signature des contrats avec les formations sanitaires concernées par cette initiative, 694 personnes ont été formées en cascade à l'approche de financement basé sur la performance, tant au niveau central qu'au niveau périphérique. «Pour le versement de cette première tranche, une base de calcul des allocations aux structures de santé et d'enseignement général de base a été définie à travers le décret 2022-1857 du 29 octobre 2022. C'est sur cette base que les montants ont été alloués aux différents types de FOSA pour un montant total de près de 5,6 milliards francs CFA», a fait savoir Mme Marie Pierrette Mvono.

Pour le ministre de la Santé et de la population, Gilbert Mokoki, l'amélioration de la santé des populations constitue l'une des préoccupations du programme de gouvernance du Président Denis Sassou Nguesso. «Dans ce sens, la mise en œuvre du projet kobikisa vise l'amélioration de la qualité des soins de santé au sein de la communauté», a-t-il rap-

Christevie OBA (Stagiaire)

géographes congolais, toutes générations d'étudiants et d'enseignants confondus, je traduis ma solidarité. Que mon ami et collègue géographe Michel repose en paix. Tout passe, tout s'efface, sauf les souvenirs. Souvenirs de nos années d'étudiants, à Bayardelle. Souvenirs de nos promenades en motocyclette, dans les quartiers nord de Brazzaville pour chercher la kola, ce petit fruit aux vertus fortifiantes et excitantes, écoulé sur les étals des rues. Souvenirs de nos rencontres, dans mon studio à Ouenzé, rue Dongou, aux environs du marché, et chez lui, à Bacongo, derrière le lycée Savorgnan De Brazza. Maîtres assistants d'université, tous les deux, souvenirs de nos échanges sur l'avancée de la géographie, la marche du monde, les rapports étudiants-professeurs et sur la politique congolaise à propos de laquelle, l'un et l'autre, nous étions très critiques. Lorsque je suis retenu à la Sécurité d'Etat pour une

affaire de tract, en novembre 1986, il viendra me traduire sa solidarité. Je n'ai pas oublié. En mission officielle à Bangui, comme Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, le souvenir de l'entretien avec l'Ambassadeur du Congo en RCA et au Tchad, qu'était Michel est encore frais en moi. Enfin, quelque temps avant le décès de Michel dans sa ville de résidence, les mots de réconfort que je lui ai adressés au téléphone, lorsqu'il revenait d'une séance de marche en compagnie de son fils Fabrice Kongo, résonnent encore dans mes oreilles. A l'Etat congolais, la dépouille du Ministre Jean Martial Michel Kongo, une fois rapatriée, de rendre à l'illustre disparu l'hommage qu'il mérite. Au nom de la Patrie reconnaissante pour dignes et loyaux services rendus à la Nation par Michel. Ainsi va la vie. Et nul n'est à l'abri.

Ouari Mariotti

ACTION HUMANITAIRE

Assistance aux victimes d'intempéries dans le Kouilou et Pointe-Noire

La ministre des Affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire, Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma, a effectué du 8 au 14 avril dernier une mission d'assistance humanitaire dans les départements du Kouilou et de Pointe-Noire. Elle y est allée apporter le soutien du Gouvernement aux populations sinistrées, après les pluies diluviennes qui ont détruit de nombreuses habitations et provoqué des inondations.

La mission d'assistance était une réponse aux inondations provoquées par les pluies diluviennes et les intempéries dans le Sud du pays. Le cap était mis, cette fois-ci, sur les départements du Kouilou et de Pointe-Noire. Dans sa gibecière, des kits de vivres, de non-vivres, de matériels divers et scolaires. La joie était grande pour ces populations de recevoir cette assistance du Gouvernement. Pour cela, il fallait braver les bourbières et l'état dégradant des routes pour atteindre certaines localités, en ces temps de pluies. Le périple de Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma n'a pas été de tout repos. Quatre districts ont été touchés par des inondations ou des vents violents qui ont occasionné des sinistres dans le département du Kouilou. Il s'agit de Loango (2132 personnes, soit 254 ménages), Hinda (132 personnes, soit 33 ménages), Mvouti (346 personnes, soit 101 ménages) et Kakamoeka (635 personnes, soit 171 ménages). Un total de 3245 personnes touchées, soit 728 ménages.

Vêtue de son gilet humanitaire, la ministre a commencé son assistance à Loango, le 11 avril dernier. Elle y a été reçue par le sous-préfet. Danses folkloriques et chants ont meublé le décor de cette cérémonie qui s'est déroulée dans l'enceinte de la sous-préfecture.

Des familles sinistrées ont reçu dans une ambiance festive, le don composé de vivres, de non

vivres, des kits de dignité et de construction, de matériels aratoires, de pêche.

Tout en remerciant la ministre d'être venue à Loango, le sous-préfet, Alphonse Koutana, lui a exhorté de transmettre au Chef de l'Etat et au Premier ministre, les remerciements de la population de son district.

Il a félicité Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma pour sa promptitude à être toujours proche des populations congolaises à chaque fois que le besoin s'est fait sentir de façon urgente. «Je voudrais vous dire que le ministère dont vous présidez les destinées, vous convient parfaitement. C'est ma conviction et d'ailleurs celle de beaucoup de Congolais, tellement votre humilité est touchante et sincère», a déclaré le sous-préfet.

Pour le chef de la circonscription d'action sociale (CAS) de Loango, cette cérémonie concrétise la détermination de la ministre à soulager tant soit peu la détresse des populations affectées. «Votre présence en ces lieux témoigne de votre engagement à rendre la réponse d'urgence et le relèvement précoce plus efficace en apportant votre soutien aux victimes souvent sceptiques», a-t-il ajouté.

La ministre a exprimé la gratitude et la reconnaissance du Gouvernement aux partenaires bilatéraux et multilatéraux du Congo pour leur implication constante dans la recherche de solutions permettant de faire face à cette situation inédite



Remise de kits à un bénéficiaire

des inondations, des vents violents des tornades.

L'objectif poursuivi par le Gouvernement est celui d'offrir une aide humanitaire aux populations touchées en vue de préserver leur vie et de minimiser les impacts socio-économiques et sanitaires qui en découlent», a-t-elle expliqué.

Parallèlement à cette réponse, a-t-elle indiqué, «le Gouvernement travaille à la préparation du relèvement dont la mise en œuvre va exiger plus de temps et de ressources financières y compris logistiques bien plus importantes».

Pointe-Noire était le deuxième département à être visité par la ministre. Six arrondissements étaient touchés par les inondations: Lumumba (1536 ménages), Mvou-Mvou (1907 ménages), Loandjili (1094 ménages), Mongo-Mpoukou (1330 ménages), Tié-Tié (1850 ménages) et Ngoyo (728 ménages), soit un total de 8545 ménages pour 54.763 personnes affectées dont 24.006 enfants scolarisés. La mairesse de Lumumba, représentant la présidente du Conseil départemental et municipal de Pointe-Noire, a rendu hommage au Chef de l'Etat pour sa politique de solidarité. Et a remercié la ministre dans cette initiative de solidarité et

d'assistance aux sinistrés.

La ministre a salué l'esprit de sacrifice et d'abnégation des habitants de Pointe-Noire qui ont pu supporter pendant plusieurs semaines le poids de ce sinistre avant l'intervention du Gouvernement et de ses partenaires. «Cette attitude exemplaire et héroïque des populations me reconforte dans ma responsabilité et me rassure quant à la suite du déploiement de la réponse dans le département de Pointe-Noire», a-t-elle dit.

Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa a demandé aux chefs des quartiers d'aider les humanitaires pour qu'il n'y ait pas de pagaille dans la distribution des divers kits. A noter qu'au total, 1.800.000 personnes ont été affectées dans l'ensemble du pays, soit 880 ménages et 171 établissements scolaires pour 44.000 élèves impactés. 18 décès ont été déplorés, en l'occurrence dans les départements de la Cuvette, de la Likouala, du Niari et à Brazzaville.

Les localités les plus touchées sont celles du corridor fluvial de Ngabé à Liranga, suivies de celles situées le long de la rivière Oubangui, ainsi que les départements de Brazzaville et de Pointe-Noire.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Des actions humanitaires et sociales qui suscitent l'admiration de la population

Le département de la Lékoumou, notamment le district de Mayéyé, a été secoué par des tornades qui ont occasionné d'importants dégâts matériels. Afin de porter assistance aux populations meurtries, la ministre des Affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire, Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma, s'y est rendue le 7 avril dernier. Elle était accompagnée de la préfète du département, Micheline Nguessini.

L'ambiance était euphorique. La place Molindo était remplie de monde. La liesse, l'enthousiasme, la ferveur et la détermination étaient totales. Les banderoles pavoisées aux couleurs du Mouvement action et renouveau, son parti politique dont elle est la commissaire politique de la fédération de la Lékoumou, et ses effigies étaient partout visibles à l'image des actions qu'elle ne cesse de multiplier et qui suscitent l'admiration.

La ministre a été accueillie en grande pompe. Une vraie démonstration sur sa capacité de mobilisation, dans un district presque déjà conquis à sa cause. En guise d'atta-

chement que ces populations ont pour elle.

Native de Mayéyé, Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma est allée apporter une assistance du Gouvernement à 39 ménages, soit 222 personnes représentant les couches sociales diverses et variées dans ce district qui compte 24 villages.

En effet, la population de Mayéyé et ses villages a été surprise par des vents violents qui ont ravagé des toitures des maisons; des murs se sont écroulés, des arbres fruitiers décimés et des routes endommagées.

Grenier de la Lékoumou, le district de Mayéyé est presque coupé de Sibiti. «La route de



Une bénéficiaire recevant son kit

contour Moufilou-Moukolo-Indo, ouverte pour permettre la construction des ponts en béton sur les cours d'eau Sossi et Ngouakou, reste un véritable labyrinthe», a déploré le sous-préfet.

Il a plaidé pour une accélération des travaux de ces deux ouvrages pour permettre la réouverture de l'axe routier Mayéyé-Idoubi-Panda-Sibiti. Pour mieux se faire comprendre, la ministre s'est exprimée en langue locale. Ainsi, chaque ménage a reçu

des kits de vivres (riz, sardines, bidon d'huile, sel), de non-vivres (matelas, moustiquaires, draps) et de kits de construction (tôles, pointes, étanchéité), de dignité et scolaire.

Dans ce même élan, elle a fait un don de médicaments au centre de santé intégré de Mayéyé, un district bâti sur un couloir environnemental très pluvieux.

Après cette assistance humanitaire, la ministre a mis le cap sur Ikaya, son village maternel où elle a

COUP D'OEL EN BIAIS

Ministère de l'Aménagement du territoire: ils veulent leurs notes de prise de service !

Le ministère de l'Aménagement du territoire, des infrastructures et de l'entretien routier semble un monde à part. Sortis des écoles de formation, 73 diplômés pour lesquels la direction générale de la Fonction publique a produit en avril 2023 des arrêtés d'intégration et mis à la disposition de ce ministère manifestent régulièrement dans sa cour pour réclamer leurs notes de prise de service, de présence au poste et d'affectation pour être pris en compte au niveau de la solde et percevoir, enfin, leurs salaires après traitement de leurs dossiers. Mais le ministère de Jean-Jacques Bouya oppose «un refus», affirment-les diplômés concernés, à leur démarche au motif que «l'effectif serait pléthorique et son profil ne répond pas au besoin sollicité par le ministère». Et bien qu'ils aient sollicité à voir le ministre Jean-Jacques Bouya, «les portes leur sont fermées», dénoncent-ils. Mardi 9 avril 2024, ils ont été brutalisés, selon eux, par des militaires coiffés de béret violet. Ils ont également sollicité l'intervention de la Présidence de la République, du Sénat, de l'Assemblée nationale et de la Primature : «Rien n'a pu aboutir jusque-là à une solution concrète». On ne devrait quand même pas être insensible à la situation de ces jeunes, alors que 2024 a été décrété «Année de la jeunesse» par le Président de la République.

Injustice dans le traitement du dossier Scandale aux Impôts ?

Ils sont nombreux à se plaindre de la décision de la Justice dans l'affaire du «détournement des fonds publics et malversations financières» à la Direction générale des Impôts. Plusieurs cadres, dont le directeur général Ludovic Itoua, ont été incarcérés à la Maison d'arrêt centrale de Brazzaville. Le DG a bénéficié d'une mise en liberté provisoire sous caution après y avoir séjourné vingt-quatre heures et a repris son service. Mais d'autres cadres impliqués qui en ont fait aussi la demande depuis la prison, n'en bénéficient pas.

A propos du doute sur la fiabilité du RGPH: débat ou polémique?

Plusieurs mois après leurs publications, le chef de file de l'opposition congolaise et premier secrétaire de l'UPADS, Pascal Tsaty Mabilia, émet des réserves sur la fiabilité des résultats du recensement général de la population et des habitats (RGPH) alors qu'on croyait que tout s'était bien déroulé. Il veut comprendre pourquoi il y a surestimation dans certains endroits, dans la Likouala par exemple, et sous-estimation dans d'autres, notamment dans la Bouenza, a-t-il martelé. C'était d'abord à l'Assemblée nationale le mercredi 10 avril, ensuite au cours d'une conférence de presse au siège de son parti le vendredi 12 avril. Voilà un pavé dans la mare. Certains disent que Tsaty Mabilia vient d'ouvrir un débat qu'il a mis sur la place publique. Pour ses contradicteurs, Tstay Mabilia conteste selon des considérations subjectives ou politiques: «Un débat qui ne s'appuie pas sur des éléments techniques n'est rien d'autre qu'une polémique». Pour l'homme de la rue, pourvu qu'elle ne débouche pas sur une reprise des armes ! «Cela n'est pas notre culture», s'est empressé de rassurer le premier secrétaire de l'UPADS.

Des infirmiers et médecins non rémunérés par l'Etat à Bacongo

Le vice-président de la Commission nationale des droits de l'homme, Saturnin Jean Claude Ntari, a visité et découvert les insuffisances de l'hôpital de référence de Bacongo, situé à Mpissa. Outre le manque crucial de moyens, les problèmes d'eau et d'électricité, des bureaux et salles d'hospitalisation qui suintent quand il pleut, un plateau technique désuet, des services de stérilisation, buanderie et cuisine attendant une métamorphose, la directrice de cet établissement hospitalier lui a révélé la situation des jeunes infirmiers et médecins bénévoles «qui ne sont pas pris en charge par l'Etat». Des personnels de santé embauchés mais non rémunérés, dans un contexte où les difficultés sont devenues le lot quotidien des Congolais: la vie des malades est en danger. «C'est ni plus ni moins un scandale pour la santé publique», commente l'homme de la rue. Malheureusement, c'est la situation de nombreux hôpitaux du pays.



Le forage, don de la ministre

procédé à l'inauguration d'un forage d'eau afin d'apporter une meilleure qualité de vie à la population, le tout dans une ambiance électrique, animée par des groupes folkloriques.

La donatrice Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma, n'est pas à son premier coup d'essai, car les actes de ce genre, elle en a posé bien d'autres au bénéfice des populations de Mayéyé et d'ailleurs.

Cyr Armel YABBAT-NGO

5^e Assemblée générale extraordinaire du RENAPAC

Le RENAPAC redynamisé pour mieux défendre les droits des autochtones

Le Réseau national des populations autochtones du Congo (RENAPAC), plateforme regroupant plus d'une vingtaine d'organisations de la société civile intervenant dans la défense des droits humains et de la gouvernance forestière, a tenu du 12 au 13 avril 2024, à l'hôtel de ville de Kinkala (département du POOL), sa 5^e assemblée générale extraordinaire pour procéder au renouvellement des instances dirigeantes, suite au décès inopiné du coordonnateur élu à l'assemblée générale de 2018. Redynamiser la vie de l'organisation, le tout premier réseau congolais des populations autochtones créée en 2007, a été l'objectif de l'assemblée générale extraordinaire du réseau.



Les organisateurs et les participants après la cérémonie d'ouverture

Ces instances sont le conseil d'administration, le bureau exécutif et la commission de suivi et évaluation. Les travaux ont été placés sous la conduite d'Aubin Djondo-Kendé, directeur des mécanismes de consultation et de la coopération à la direction générale de la promotion des peuples autochtones au ministère de la Justice..., en présence des deux représentants de Tenure Facility, partenaire du RENAPAC : Raymond Achu Samndong, chargé de programme au Congo et d'Ivo Fernandes, chargé de projet. Ils ont été ouverts et clôturés par Daniel Ndokolo, conseiller socio-culturel du préfet du Pool. L'assemblée a regroupé les représentants du Réseau des douze départements du pays et les délégués du ministère en charge de la Justice. Les participants ont révisé et adopté les textes juridiques régissant le fonctionnement de leur réseau : les statuts et le règlement intérieur. Ils ont élu les nouveaux dirigeants des instances du réseau. «Le RENAPAC a totalisé 17 ans d'existence en organisant quatre assemblées générales. Bien que la structure a souffert de certaines faiblesses qui ont porté atteinte à son fonctionnement souhaité, elle a pu réaliser quelques actions», a rappelé Antoine Ngoma, président sortant du conseil d'administration à l'ouverture des travaux. Le représentant du partenaire, Raymond Achu Samndong, a pour sa part souligné que «Tenure Facility accorde une attention particulière à la cause des autochtones, en particulier dans la mise en place de ces organes au regard des enjeux du partenariat en pleine construction». «Cette assemblée générale extraordinaire est l'opportunité de consolider la plateforme. Partant de sa création, les actions accomplies par le RENAPAC sont encourageantes. C'est dire que l'image du RENAPAC est à faire rayonner davantage pour le leadership de notre pays en matière de promotion et de protection des populations autochtones», a estimé Aubin Djondo-Kendé. Marcel Ndokolo, ouvrant les travaux, s'est réjoui du choix porté sur Kinkala pour la tenue de ces assises. Il a encouragé les participants à bien s'impliquer pour aboutir à de bons résultats afin de bien défendre la cause des peuples autochtones.

les injustices sociales. Ce qui les empêche d'exercer leurs droits conformément à leurs propres besoins et intérêts», ont fait remarquer les participants. Au regard des orientations données et des enrichissements apportés aux documents juridiques, ils ont, après échanges, élu les nouveaux animateurs des organes de gouvernance. Le Conseil d'administration de sept membres est dirigé dorénavant par Guy Moussele Diseke et le bureau exécutif, composé également de sept membres, par Guy Fabrice Ngoma. La présidence de la Commission de suivi et évaluation a été confiée à Alain NKombo. Tous ces nouveaux dirigeants sont responsables des associations membres du RENAPAC. Des recommandations ont été formulées à l'endroit

des nouveaux dirigeants du RENAPAC. Elles portent, entre autres, sur la mise en place des antennes départementales ; les campagnes nationales de sensibilisation à mener auprès des peuples autochtones suivant la loi n° 5 du 11 février 2011 portant promotion et protection des droits des peuples autochtones ; le plaidoyer sur les textes d'application relatifs à cette loi n° 5. Au Gouvernement, il a été recommandé l'application effective des discriminations positives en faveur des étudiants autochtones. Et, des partenaires techniques et financiers, il a été sollicité l'augmentation des appuis techniques et financiers en faveur du RENAPAC pour l'amélioration des conditions de vie des populations autochto-

nes. A la fin des travaux, le nouveau président du conseil d'administration a mis en relief le principe de l'alternance pour redynamiser la structure. «Nous venons d'être élus, notre premier défi est de réorganiser le réseau. Cette redynamisation vient à point nommé pour que nous relançons les activités et les différents partenariats au niveau national, sous régional et mondial. Nous demandons aux populations autochtones de reprendre confiance». Pour le nouveau coordonnateur national, «les priorités portent d'abord sur la mise en place des antennes départementales et les projets au profit des populations autochtones et les communautés locales».

Philippe BANZ

Société Civile «LEILA» SCI
Au Capital de :
Un Millions (1.000.000) francs CFA
Siège Social : n°4 Avenue du Cardinal
Emile BIAYENDA
« RCCM/CG/BZV 01-2018-B42-0004

Aux termes des résolutions de l'Assemblée Générale Mixte de la société civile Immobilière «LEILA» tenue en date du 08 Mars 2023 par l'Associé Unique : Il a été décidé :

- 1)- Par l'associé Unique de céder l'intégralité du capital par lui détenu à la société civile immobilière «IMMO INVEST». Qui en devient la seule et unique propriétaire.
- 2)- De la désignation d'un nouveau Gérant en la personne de Monsieur **JADHAV SHANKAR** à compter du 08 Mars 2023 et ce pour une période de trois (3) ans.

Société « NEXTCOM » SARLU au Capital
De : Deux Millions francs CFA
Siège Social n°70 bis rue Oboya, Talangai
RCCM CG/BVZ/ 13 B 4733

Il s'est tenue en date du 11 Mars 2024 une Assemblée Générale Ordinaire de la Société **NEXTCOM SARLU**, Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle, au capital de Deux Millions (2.000.000) de FCFA, immatriculée sous le **RCCM CG/BZV 13B4733** et dont le siège social est situé sis au n°47 ter, avenue du port, Mpila, Brazzaville (République du Congo).

Il a été décidé par l'associé unique:
1) De son remplacement en qualité de Gérant de ladite société

2) De la désignation d'un nouveau gérant répondant au nom de Monsieur **ALBAN SYLVERE BESSE** à compter du 11 Mars 2024 et ce pour une période de trois (3) ans.

Tarifs d'abonnement

Congo		Autres pays d'Afrique		Europe		Amérique-Asie	
6 mois	Retrait sur place: 15.600 Expédié: 23.400	182 Euros	96 Euros	192 Euros	96 Euros	192 Euros	100 Euros
1 an	Retrait sur place: 31.200 Expédié: 46.800	182 Euros	96 Euros	192 Euros	96 Euros	192 Euros	200 Euros
France, Afrique Francophone		91 Euros					

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire. e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr



Avis d'appel d'offres
No. Congo BU_24_RFGS_280700

Objet	Fourniture du matériel médical
Date de l'appel d'offres	17 avril 2024
Date de clôture	03 mai 2024 à 12h00
Numéro de référence	Congo BU_24_RFGS_280700

Catholic Relief Services (CRS) est une organisation mondiale d'aide humanitaire et de développement, ayant son siège à Baltimore dans l'Etat de Maryland aux Etats Unis. CRS a réouvert ses bureaux en République du Congo en 2017 où il travaille avec le ministère de la Santé à travers le Programme National de Lutte Contre le Paludisme. Pour la mise en œuvre de ses activités, CRS a besoin d'acquérir du matériel médical destinés aux agents de santé communautaire et invite les pharmacies, grossistes et autres structures locales ayant l'autorisation de vendre des produits pharmaceutiques locaux de lui fournir leurs meilleures offres pour les items ci-dessous :

No	Description	Quantité	Spécifications de référence
01	Thermomètre	2 193	Résolution : 0.1 degré celsius; précision: + ou - 0,1 degré celsius; température de fonctionnement: 32:42 degrés celsius ; température de stockage : 0:50 degrés celsius
02	Minuteur	2 193	TIMEIM01:001; Minuteur mécanique 60; Unité de réf: 1; Vol: 0,245; Kg: 0,09; TARIC: 91069000; GTN: 08434868047853
03	Bracelet MUAC	6 579	Fabriqué à partir de PVC de haute qualité et pliable; age: 0-59 mois ; convient pour la gamme de mesure jusqu'à 26, 5cm; gradué à 1mm de précision avec une ligne épaisse suivant toutes les spécifications (Rouge: 0-11, cm; jaune: 11, 5-12,5 cm; vert: à partir de 12,5cm); conditionnement : boîte de 100; épaisseur: 0,32mm.

Tout soumissionnaire désireux d'avoir des informations complémentaires peut adresser sa requête à l'adresse grace.mouzabakani@crs.org, copie à orchie.ndebeka@crs.org, bidcg@crs.org ou appeler le Responsable des Achats au 05 699 78 39 au minimum 5 jours avant l'expiration de cet appel d'offre.

Les offres sous plis fermés, dument signées, cachetées et référencées peuvent être envoyées à l'adresse électronique bidcg@crs.org ou déposées physiquement au bureau de CRS sis dans l'Impasse Bayardelle, enceinte ACERAC, 4ème étage, Centre-ville, Brazzaville, République du Congo au plus tard le 03 mai 2024 à 12h00.

INDIGNATION

Le Cardinal Ambongo interdit d'accès au salon VIP de l'aéroport de Ndjili

Archevêque métropolitain de Kinshasa en RD Congo et membre du Conseil des 9 Cardinaux (C9) qui assistent le Pape François dans le projet de réforme de l'Église, le Cardinal Fridolin Ambongo Besungu s'est vu refuser l'accès au salon VIP de l'aéroport international de Ndjili à Kinshasa, dimanche 14 mars 2024. Le prélat se rendait à Rome, en Italie, pour participer à une réunion de cette institution présidée par le Saint-Père. L'incident a suscité l'indignation à Kinshasa, notamment parmi les chrétiens catholiques qui le condamnent avec «la dernière énergie».

Dans un communiqué, la réaction de la chancellerie de l'archidiocèse de Kinshasa a été immédiate. Elle «condamne avec la dernière énergie le traitement dégradant que les services officiels aéroportuaires ont réservé au Cardinal. Le communiqué précise que les témoins qui ont assisté à cette scène ont été très indignés. La chancellerie de l'archidiocèse de Kinshasa regrette si cette décision est liée aux déclarations ou prises de position du Cardinal Ambongo. «Ce serait dommage si ce traitement fait suite à ses prises de position prophétiques, notamment à son homélie de la nuit de Pâques où il interpelle toutes les personnes impliquées, de quelque manière, dans la crise qui sévit dans notre pays», écrit le secrétaire-chancelier l'abbé Clet-Clay Mamvumba. Lors de la messe de la nuit de Pâques en la cathédrale Notre-Dame du Congo, qu'il présidait le 30 mars, le Cardinal Fridolin Ambongo a dénoncé dans son homélie l'insou-

ciance des autorités de la RD Congo, un message que certains ont jugé très politique et critique. Avec son franc-parler habituel, l'archevêque de Kinshasa a, en effet, dénoncé l'insouciance des autorités face à l'activisme rebelle du M23 dans l'Est du pays sur fond, selon lui, d'actes qui le fragilisent.

Le Cardinal a dressé un diagnostic très critique sur l'état de la RD Congo en martelant: «Nous savons très bien que notre pays est aujourd'hui un pays en agonie, un grand malade dans un état comateux. La justice est la première instance à bafouer les droits de simples citoyens et nous tenons ici des discours comme si nous étions forts. La réalité est que le Congo n'a pas d'armée».

L'Est du pays, a-t-il expliqué, «continue d'être occupé tandis que le pays n'a aucune force pour défendre son intégrité. Un éléphant aux pieds d'argile... C'est très grave pour une nation comme la nôtre». Aux autorités, le Cardinal Ambongo leur a demandé de



Le Cardinal Fridolin Ambongo Besungu

cesser des actes susceptibles de pousser à la rébellion. Allusion faite au ralliement de certains cadres de l'ex-parti présidentiel au M23. D'après l'archevêque de Kinshasa, le pays a touché le bas-fond de la souffrance. Il a aussi pointé la voracité des compagnies minières et les visées territoriales expansionnistes de ses voisins.

En RD Congo, depuis la 2^{ème} République, les textes juridiques qui régissent le Protocole d'Etat reconnaissent aux évêques catholiques le statut d'honneur avec rang de ministre. A ce titre, les évêques bénéficient du droit d'accès au salon VIP avant d'embarquer dans l'avion ou à leur descente. Quant au Cardinal particulièrement, il existe une autre disposition très importante.

En tant que conseiller direct du Pape, il est en effet, automatiquement détenteur du

passport diplomatique du Vatican qui lui confère un statut diplomatique particulier. Lui donner accès au salon d'honneur n'est pas une faveur que l'Etat de son pays lui octroie. C'est un droit régi par la Convention de Vienne. Habituellement, en raison de son rang, le Cardinal Ambongo qui est détenteur d'un passeport diplomatique utilise le salon VIP de l'aéroport de Ndjili pour voyager. Le prélat est par ailleurs président du Symposium des Conférences épiscopales d'Afrique et Madagascar (SCEAM). Récemment, le Souverain pontife l'a désigné pour le représenter comme son envoyé personnel à la cérémonie de béatification de missionnaires martyrisés à Uvira (RD Congo), qui se tiendra le 18 août prochain.

Aristide Ghislain NGOUMA & Alain-Patrick MASSAMBA

RD CONGO

Nouveaux éléments sur la mort de l'opposant Chérubin Okende

Alors que le Parquet de Kinshasa avait arrêté la thèse du suicide, pour la mort de l'opposant Chérubin Okende, une nouvelle plainte «contre inconnus» a été déposée le 15 avril dernier par la famille du défunt, décédé en juillet 2023 en République démocratique du Congo. La famille conteste la thèse du suicide avancée par le Parquet, d'après son avocat Laurent Onyemba. Avocat de la famille, Me Laurent Onyemba a indiqué qu'«il y a l'avènement d'éléments nouveaux qui décrivent, à la différence de ceux qui étaient dans la conclusion du Parquet, les circonstances de la mort de Monsieur Chérubin Okende». C'est dans cette perspective que la famille de l'ex-ministre, député et opposant, a jugé utile de déposer une nouvelle plainte «contre inconnus», lundi 15 avril 2024 à Kinshasa.



Chérubin Okende

Sa famille conteste la thèse du suicide avancée par le Parquet. Elle affirme disposer de nouvelles preuves après qu'un autre ancien ministre et député du camp au pouvoir, Modero Nsimba, a évoqué le contexte de l'assassinat et les auteurs. Celui-ci est jugé depuis mars dernier pour ces propos. Mais la famille Okende estime que la justice doit prendre en considération ses affirmations. «Nous venons encore une fois mettre la justice de notre pays devant ses responsabilités», affirme-t-elle.

Les propos du député Modero Nsimba confortent l'argument de l'avocat Laurent Onyemba, qui soutient: «Donc, nous ne pouvons pas éternellement nourrir la thèse de faux bruits alors que les personnes citées dans des versions qui sont, du reste, cohérentes ne sont pas interpellées».

Maître Onyemba insiste: «Nous venons encore une fois mettre la justice de notre pays devant ses responsabilités, pour qu'au-delà de faux bruits, elle puisse s'intéresser aux personnes qui sont citées pour permettre de réparer un tant soit peu la douleur de cette famille, qui ne verra plus jamais un grand dignitaire, un homme d'Etat, assassiné dans des circonstances indescriptibles. Si suicide il y a eu, la famille pense qu'il s'agirait d'un suicide assisté».

A rappeler que l'ancien ministre du Tourisme, Modero Nsimba, fait face à un procès en procédure de flagrance. Arrêté samedi 16 mars 2024, il avait comparu le 21 mars devant la Cour de cassation de Kinshasa. Son arrestation fait suite à la diffusion d'un audio controversé sur les réseaux sociaux.

Gaule D'AMBERT

GUERRE AU SOUDAN

Plus de deux milliards d'euros engrangés par la conférence de Paris

Une conférence humanitaire consacrée au conflit soudanais s'est tenue à Paris, en France, le 15 avril 2024. Après un premier volet politique, elle s'est focalisée essentiellement sur la levée de fonds pour alimenter le plan de réponse des Nations unies, qui n'était financé qu'à hauteur de 5% jusque-là. Près de 60 Etats étaient représentés, ainsi que les organisations régionales, les Nations unies et la communauté humanitaire. Plus de 2 milliards d'euros de promesses ont été réunis, soit la moitié des 4 milliards nécessaires demandés par l'ONU.

C'est le président français Emmanuel Macron, qui a annoncé le montant. Il a clôturé l'événement en déclarant que «ce soutien va permettre de répondre aux besoins les plus urgents». Il a, également, souligné la cruauté de cette guerre et salué le courage des Soudanais. «Les crimes de guerre ne resteront pas impunis», a indiqué le président français, avant d'appeler au strict respect du droit international humanitaire. Il a aussi pointé le cynisme terribles de certaines puissances régionales, qui financent les belligérants et entretiennent ainsi le

conflit. Dans leur déclaration finale, les participants ont demandé aux acteurs étran-

gers de cesser d'apporter un soutien armé ou du matériel aux deux camps ennemis. Personne n'est nommée, mais plusieurs rapports ont pointé le rôle des Emirats arabes unis, de l'Egypte, du maréchal Haftar en Libye ou encore la complaisance du Tchad pour le transit des armes, ce que Ndjamena

immédiatement les hostilités.

Alain P. MASSAMBA



La cause du Soudan portée par les bailleurs de fonds à Paris

conflit.

Dans leur déclaration finale, les participants ont demandé aux acteurs étran-

a toujours nié.

Si les participants ont salué la mobilisation, les divergences de points de

**VENTE LIVRE
ABBE PHILIPPE MABIALA**

Titre: «Professeur Dominique NGOÏE NGALLA: Négociateur l'intelligence de ses ouvrages»

Prix: 10 000 FCFA

Contact:

Centre d'Etudes et de Recherches
Chrétiennes (CERC - Immeuble
de La Semaine Africaine)

Tél.: 06 519 53 92

06 550 11 44

06 917 86 30

Email: cercinfos@gmail.com

ASSOCIATION DES GEOGRAPHES DU CONGO (AGECO)

Hommage aux géographes des années 70-90

L'Association des géographes du Congo (AGECO) a organisé le 29 mars à la Galerie Art Brazza, la première Journée géographique en souvenir des activités académiques des décennies 70-90, des géographes titulaires, missionnaires ou vacataires, enseignants des Sciences géographiques et chercheurs dans le domaine des sciences de la Terre. C'était sous le patronage de Juste Désiré Mondélé, ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur, chargé de la décentralisation et du développement local...



Les participants à la rencontre autour du ministre Juste Désiré Mondélé

Placée sur le thème: «Retrouvailles géographiques et de l'hommage à trois géographes émérites» que sont Albert Matoumona-Ngounga, colonel, géographe et directeur du service géographique de l'Armée populaire nationale (APN), actuellement Forces armées congolaises; les Maîtres-assistants Joseph Nguembo et Marcel Pounza. Les objectifs visés étaient de rendre un hommage déférent aux collègues et amis géographes dévoués des décennies glorieuses, mais aussi, de présenter succinctement le projet de numérisation de Fonds documentaire privé des géographes et autres scientifiques, désigné Data Galerie-Panthéon Argentée-242 (DG-PA-242).

Le Dr Antoine Mapangui s'est réjoui de la présence des géographes, professeurs encore en activité qui contribuent à l'avancement non seulement des sciences de la terre, mais également et surtout, à la résolution des problèmes et des impacts qui sont aujourd'hui visibles au Congo, à savoir les érosions, inondations, la canicule qui est aussi un effet des changements climatiques. Aussi, a-t-il déploré qu'au fil des années, la production intellectuelle abondante d'autrefois s'est effritée, car avec la mort de beaucoup d'entre eux, les fonds documentaires étaient dégradés, annihilant leurs efforts de plusieurs années de recherches.

Clémence Ditengo, enseignante et cheffe de parcours de la formation doctorale de géographie à la FLASH à l'Université Marien Ngouabi, a exhorté le Gouvernement à prendre en compte ce que disent les géographes sur la situation géographique et la gestion des terres. Dans son mot d'usage, le ministre Juste Désiré Mondélé a souligné qu'il y a des personnalités, des hommes et des femmes qui, dans les années 70-90, ont réfléchi, parcouru le territoire, averti et ont fait des publications scientifiques qui n'ont pas peut-être été lues parce que cachées au commun des mortels, donc, ils sont la thérapeute du climat. Ajoutant qu'il est temps que l'humanité sache qu'il n'y a pas de fatalité, qu'il y a bien des hommes et des femmes qui sont formés à apporter aux pouvoirs publics des solutions liées aux changements climatiques.

Ancien chef de département de géographie à l'Ecole normale supérieure (ENS), Daniel Mboyi a salué l'organisation de cette première édition, en mémoire des grands géographes avec lesquels ils ont travaillé et dirigés des travaux sur des thématiques liées entre autres, aux écosystèmes. «Les problèmes auxquels les géographes sont confrontés ont été abordés et ont fait l'objet des propositions pertinentes et des solutions amorcées...»

Une projection d'un documentaire retraçant le parcours de feu Albert Matoumona-Ngounga; un témoignage d'un membre de sa famille; des témoignages à l'égard des géographes disparus ont constitué les autres faits marquants de la cérémonie. Puis, la récolte de plus d'un million de FCFA remis à l'AGECO afin de publier des mémoires des géographes congolais...

Alain-Patrick MASSAMBA & Darchevie KETTE BONAZEBI (Stagiaire)

CORRUPTION

La HALC lance l'opération de déclaration des conflits d'intérêts

Le président de la Haute autorité de lutte contre la corruption (HALC) Emmanuel Ollita Ondongo, a lancé le 16 avril 2024 à Brazzaville, l'opération de déclaration des conflits d'intérêts. Elle se poursuivra jusqu'au 30 avril prochain. Il a invité toutes les autorités à se conformer à cet effort collectif de dépassement de soi. «Lutter contre la corruption, est un acte citoyen et un devoir patriotique, qui va au-delà des considérations et clivages idéologiques et philosophiques», a-t-il déclaré.

L'opération concerne les personnes investies d'une mission de service public. Sont attendus: le premier ministre, le président et le bureau du Sénat, les sénateurs, le président et le bureau de l'Assemblée nationale, les députés, les présidents et les membres des bureaux des institutions, les cadres de la Force publique, les directeurs généraux et centraux, les commissaires gé-

néraux et les hauts commissaires ainsi que le personnel diplomatique, etc. Pour Emmanuel Ollita Ondongo, la HALC vibre désormais au rythme du temps universel, en accédant définitivement à l'éthique de la démocratie et de la bonne gouvernance, dont les corollaires sont notamment: une séparation équilibrée des pouvoirs; une communication partagée qui renforce

BEAC

Le nouveau gouverneur annonce de bonnes perspectives économiques de la sous-région

Après la tenue de la première session ordinaire du Comité de politique monétaire (CPM) de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC) pour l'année 2024, le 25 mars 2024, à Yaoundé, au Cameroun, le nouveau gouverneur de la BEAC, Yvon Sana Bangui (de nationalité centrafricaine), a donné une conférence de presse annonçant les bonnes perspectives économiques, monétaire et financières de la sous-région.

Cette conférence de presse en mode virtuelle a été suivie en direct dans les différentes directions nationales de la BEAC de la CEMAC. A Brazzaville, la conférence de presse a connu la participation d'un certain nombre de journalistes venus des organes de presse publics et privés, en présence d'Armel Dieudonné Panzou Bayonne, 1^{er} adjoint au directeur national à la Banque des Etats de l'Afrique centrale, et de quelques cadres économistes de cette institution. Le nouveau gouverneur a rassuré que les perspectives économiques, monétaires et financières de la sous-région en 2024 seront marquées par une croissance économique de 3,6 %, soutenue principalement par la bonne tenue des activités non pétrolières (4,1% en 2024, contre 3,1 % en 2023). Ces perspectives connaîtront aussi des tensions inflationnistes persistantes à 5,5 % en 2024 et une dégradation

des indicateurs des finances publiques, avec notamment un solde budgétaire hors don qui reviendrait de 0 % du PIB en 2023 à moins 0,2 % du PIB en 2024 et une contraction de l'excédent du compte courant, avec les dons officiels compris. La contraction reculera de 3,5 % du PIB en 2023 à 1,5 % du PIB en 2024. Il interviendra également une augmentation de la masse monétaire de 12,6 % contre 9,1 % en 2023. La zone sera marquée par un léger repli des réserves de change de 2,7 % à 6.699 milliards de FCFA à la fin de 2024, correspondant à un taux de couverture extérieure de la monnaie de 74,2 % et des réserves en moins d'importations de biens et services à 4,3 % en 2024 contre 4,8 % en 2023 et la poursuite du dynamisme des opérations sur le marché des valeurs du trésor. Mais, les évolutions économiques et financières au niveau international, seront marquées par de fortes incerti-



Yvon Sana Bangui

tudes. Au niveau sous-régional, ces évolutions connaîtront des réalisations macroéconomiques plutôt favorables avec une position extérieure confortable et une inflation globale encore élevée, malgré une inflation sous-jacente sur une tendance baissière depuis février 2023. Yvon Sana Bangui se fixe comme objectif le renforcement de la réglementation des échanges en vigueur depuis 2019 dans l'espace de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale. Il a indiqué que cette réglementation a permis de fixer un plafond d'allocation des devises dans l'espace communautaire et de

contribuer à stabiliser le système bancaire. «Nous allons renforcer davantage le respect de cette réglementation parce qu'il en va de la stabilité de notre système bancaire de la zone. Les économies seront aussi soutenues par le secteur pétrolier». A noter que le comité de politique monétaire (CPM) de la BEAC est une instance qui définit et conduit la politique monétaire. Elle est sous la présidence du gouverneur. Ce comité veille également à la stabilité des économies de la zone CEMAC.

Philippe BANZ

GOVERNANCE

Les Congolais mécontents de la contre-performance des pouvoirs publics

Le coordonnateur de l'Association Avenir Nepad Congo, le Dr Stanislas Ngodi, a fait une restitution de l'enquête Afrobarometer Round 9 sur la perception des Objectifs de développement durable (ODD) par les Congolais. Cette enquête a concerné 1200 adultes entre le 20 juin et le 17 juillet 2023 à travers les départements et les zones urbaines/rurales. La restitution a été présentée le 3 avril dernier à Brazzaville.

Sur les 17 ODD retenus dans les agendas, l'enquête a mis l'accent sur 14 d'entre eux: l'ODD1 (Pas de pauvreté): Niveau de pauvreté vécue, l'ODD2 (Faim «zéro»): fréquence de manque de nourriture, l'ODD3 (bonne santé et bien-être): fréquence de manque de soins médicaux, l'ODD4 (Education de qualité): niveau d'éducation, l'ODD5 (Egalité entre les sexes): égalité d'éligibilité en politique, l'ODD6 (Eau propre et assainissement): fréquence de manque d'eau potable, l'ODD7 (Energie propre à coût abordable): fréquence de disponibilité de

l'électricité, l'ODD8 (Travail décent et croissance économique): situation d'emploi, l'ODD9 (Industrie, innovation et infrastructures): fréquence d'accès à Internet, l'ODD11 (Villes et communautés durables): type de logement, l'ODD12 (Consommation et production responsables): ampleur de la pollution, l'ODD16 (Paix, justice et institutions efficaces): ampleur de la corruption. Le Congo obtient de bons scores dans l'atteinte des ODD5 (Egalité entre les sexes 77%), ODD4 (Education de qualité 64%), ODD11 (Villes et communautés durables 62%) et ODD13 (Lutte



Photo de famille

contre les changements climatiques 53%). L'ODD9 (Industrie, innovation et infrastructures 45%) enregistre un score moyen, tandis que les autres ODD connaissent de faibles scores. «Il y a un besoin de poursuivre ces questions d'analyse. Il nous faut avoir des données basées sur des évidences et des plaidoyers pour que

les pouvoirs publics puissent aussi tirer des décisions pour améliorer les conditions de vie des Congolais. Les citoyens étaient mécontents de la contre-performance des pouvoirs publics, que ce soit sur l'accès à l'eau, que ce soit sur l'assainissement, que ce soit sur l'électricité. Donc il y a beaucoup de problèmes. Je pense que les études de terrain devraient nous permettre aussi de compléter les données que nous avons présentées», a déclaré le Dr Stanislas Ngodi.

Le coordonnateur a indiqué que le Congo avait pris un engagement et avait lancé ces ODD en 2016 qui arriveront à terme dans six ans. «Je pense que les populations sont aussi bénéficiaires de ces questions, puisque les ODD touchent un certain nombre de secteurs d'activité, notamment la santé, l'éducation et il fallait avoir un avis des populations».

A signaler que Afrobarometer est un réseau panafricain, indépendant, à but non-lucratif de recherche par sondage qui produit des données fiables sur les expériences et appréciations des Africains relatives à la démocratie, à la gouvernance et à la qualité de vie. Lancé en 1999-2001 dans 12 pays, les enquêtes du Round 9 (2021/2023) couvrent 39 pays.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA.



INSERTION LEGALE

Aux termes d'un procès - verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du **28 mars 2023**, enregistré à Pointe- Noire (Recette de l'Enregistrement des Domaines et des Timbres de Pointe-Noire Centre), le **13 mars 2024**, sous le numéro **2159**, folio **050/45**, constatant les résolutions des membres du Conseil d'administration de la **société Expro Worldwide B.V.**, une société privée à responsabilité limitée de droit néerlandais, dont le siège social est sis à **Den Helder Pays-Bas**, et son adresse **Mastenmakersweg 1, 1786 PB Den Helder, Pays-Bas**, enregistrée au registre du commerce néerlandais sous le numéro **34207328**, il a été décidé:

- Le transfert d'adresse de la succursale **Expro Worldwide BV Congo Branch** de la Zone Gendarmerie Route de Voirie, Parcelle n°206, Section **G-Arrondissement 1 E.P LUMUMBA**, BP 635 Pointe- Noire – République du Congo, vers l'Avenue Stéphane TCHITCHELLE 1 E.P LUMUMBA/KASSAI, BP 635, Pointe- Noire – République du Congo.

Ledit procès-verbal a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire et modification conséquente a été faite le **15 mars 2024** sous le numéro **CG-PNR-01-2024-D-00207**.

Pour Avis

Julio MAKOUBA
Associé Gérant
Conseil Fiscal Agréé CEMAC N°276
CMJ & PARTNERS
Société Agréé CEMAC N° SCF 029
julio.makouba@cmj-partners.com

OFFICE NOTARIAL
de Me Chimène Prisca Nina PONGUI
sis à Brazzaville (République du Congo)
195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans
1^{er} étage Immeuble
«MA RECONNAISSANCE»
B P: 14745 - Tél: (+242) 06 605 32 71 // 05 516 70 79
E-mail: etudepongui2@gmail.com

MAISONS DES VINS & SPIRITUEUX en sigle «M.V.S»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
au capital social: 10 000 000 de Francs CFA
siège social: Brazzaville (République du Congo)
122, rue MPANGALA, Arrondissement 5 Ouenzé
RCCM: CG-BZV-01-2024-B13-00103

AVIS DE CONSTITUTION

I- Suivant acte authentique reçu par Maître **Chimène Prisca Nina PONGUI**, Notaire de résidence à Brazzaville (Congo), 195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans, 1^{er} étage Immeuble «MA RECONNAISSANCE», le quinze février deux mille vingt-quatre et enregistré à Brazzaville, le seize février de la même année à la recette des Impôts de Ouenzé, sous le Folio **032/2** numéro **0452**, il a été constitué, sous la dénomination sociale de «**MAISONS DES VINS & SPIRITUEUX**», une société ayant les caractéristiques suivantes:

Forme juridique: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle.

Objet: Import et Export des vins & spiritueux.

Siège social: Brazzaville (République du Congo), 122, rue MPANGALA, Arrondissement 5 Ouenzé..

Capital social: dix millions (10 000 000) de Francs CFA, divisé en mille (1000) parts sociales de dix mille (10 000) Francs CFA chacune, numérotées de 1 à 1000.

Durée: 99 années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit

Immobilier.

II- Aux termes de l'acte portant Déclaration Notariée de Souscription et de Versement du capital social reçu par Maître **Chimène Prisca Nina PONGUI**, Notaire de résidence à Brazzaville (Congo), le quinze février deux mille vingt-quatre, de la société ci-dessus plus amplement désignée, l'Associé Unique a entièrement souscrit et libéré intégralement les parts sociales. Ledit acte a été enregistré à Brazzaville, le seize février de la même année à la recette des Impôts de Ouenzé, sous le Folio **032/1** numéro **0451**.

Gérance de la société: Monsieur Freddy Stanislas MBONGO, Associé Unique assume lui-même les fonctions de Gérant, pour une durée illimitée.

Immatriculation: la société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le vingt-huit février deux mille vingt-quatre, sous le numéro: **CG-BZV-01-2024-B13-00103**.

Pour avis & mention

Maître Chimène Prisca Nina PONGUI

Notaire

OFFICE NOTARIAL

de Me Chimène Prisca Nina PONGUI
sis à Brazzaville (République du Congo)
195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans - Mougali
1^{er} étage Immeuble «MA RECONNAISSANCE»
B P : 14745 - Tél: (+242) 06 605 32 71 // 05 516 70 79
E-mail : etudepongui2@gmail.com

TRIDENT OGX CONGO

Société Anonyme Unipersonnelle
au capital social de 10 000 000 de Francs CFA
siège social: Brazzaville (République du Congo)
195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans - Mougali
2^{ème} étage Immeuble «MA RECONNAISSANCE»
RCCM : CG-BZV-01-2023-B15-00015

AVIS DE CONSTITUTION

I- Suivant acte authentique reçu par Maître **Chimène Prisca Nina PONGUI**, Notaire de résidence à Brazzaville (Congo), 195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans - Mougali, 1^{er} étage Immeuble «MA RECONNAISSANCE», le vingt-sept juin deux mille vingt-trois et enregistré à Brazzaville, le vingt-sept juin de la même année à la recette des Impôts de EDT Plaine, sous le Folio **117/60** numéro 3053, il a été constitué, sous la dénomination sociale de «**TRIDENT OGX CONGO**», une société ayant les caractéristiques suivantes:

Forme juridique: Société Anonyme Unipersonnelle

Objet: La société a pour objet:

1. L'exploration pétrolière;
2. L'exploitation pétrolière;
3. La prise de participation dans tous titres pétroliers;
4. La société peut accomplir soit seule, soit en participation avec d'autres, toutes opérations financières, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Siège social: Brazzaville (République du Congo), 195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans - Mougali, 2^{ème} étage Immeuble «MA RECONNAISSANCE».

Capital social: dix millions (10 000 000) de Francs CFA. Il est divisé en mille (1000) actions de dix mille (10 000) Francs

CFA chacune, numérotées d'un (1) à mille (1000).

Durée: 99 années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Immobilier.

II- Aux termes de l'acte portant Déclaration Notariée de Souscription et de Versement du capital social reçu par Maître **Chimène Prisca Nina PONGUI**, Notaire de résidence à Brazzaville (Congo), le vingt-sept juin deux mille vingt-trois, de la société susnommée, enregistré à Brazzaville, le vingt-sept juin de la même année à la recette des Impôts de EDT Plaine, sous le Folio **117/61** numéro **3054**, le capital de la société est entièrement souscrit et les actions représentant les apports en numéraires sont libérées de moitié, soit la somme de cinq millions (5 000 000) de Francs CFA.

III - Suivant Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Constitutive du seize mai deux mille vingt-trois et reçu en dépôt au rang des minutes de Maître **Chimène Prisca Nina PONGUI**, Notaire de résidence à Brazzaville (Congo), le vingt-sept juin deux mille vingt-trois de la société susnommée, enregistré à Brazzaville, le vingt-sept juin de la même année à la recette des Impôts de EDT Plaine, sous le Folio **117/63** numéro **3056**, les résolutions suivantes ont été prises:

• **Nomination de:**

- Monsieur **Steven Reza MEHEEN**;
- Monsieur **Sylvain LEKAKA**;
- Monsieur **Michel Gustave H. BECQUEVORT**;
- Monsieur **John William CHISHOLM**;
- Monsieur **Alain ILUNGA KITOMBOLWE**;
- Monsieur **Serge Olivier OKOTA MALI SHILE**.

en qualité d'Administrateurs pour une durée de deux (2) ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2026 sur les comptes de l'exercice clos en 2025;

• Nomination de la société «**ERNST & YOUNG CONGO**» SA U, représentée par Monsieur **Didace OSSIBI**, agrément **CEMAC N° SEC 062**, en qualité de Commissaire Aux Comptes Titulaire et de la société «**Cabinet d'Assistance et de Conseil de Gestion**» en abrégé «**CACOGES**» SARL U, représentée par Monsieur **Brice ETOU**, agrément **CEMAC N° SEC 061**, en qualité de Commissaire Aux Comptes Suppléant pour une durée de deux (2) exercices sociaux, soit jusqu'à l'issue de de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2026 sur les comptes de l'exercice clos en 2025.

IV- Aux termes du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du dix-sept mai deux mille vingt-trois, reçu en dépôt au rang des minutes de Maître **Chimène Prisca Nina PONGUI**, Notaire de résidence à Brazzaville (Congo), le vingt-sept juin deux mille vingt-trois de la société ci-dessus nommée, enregistré à Brazzaville, le vingt-sept juin de la même année à la recette des Impôts de EDT Plaine, sous le Folio **117/65** numéro **3058**, le Conseil d'Administration a nommé :

• Monsieur **Steven Reza MEHEEN**, en qualité de Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'au jour de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2026 sur les comptes de l'exercice clos en 2025;

• Monsieur **Serge Olivier OKOTA MALI SHILE**, en qualité de Directeur Général pour une durée de deux (2) ans.

Immatriculation: l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville a été effectuée, le vingt-neuf juin deux mille vingt-trois, sous le numéro **CG-BZV-01-2023-B15-00015**.

Pour avis & mention

Maître Chimène Prisca Nina PONGUI

Notaire

CLOTURE DE LA SESSION PASTORALE ANNUELLE DES EVEQUES DU CONGO

Les Commissions épiscopales et structures d'Eglise satisfaites de la moisson

Quatre jours durant, du 9 au 12 avril 2024, les évêques du Congo, sous la conduite de Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville et président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), ont écouté attentivement les exposés assortis de rapports d'activité des Commissions épiscopales et structures d'Eglise. L'objectif de la session pastorale est de réfléchir sur le travail des commissions et raffermir la foi des membres. L'article 19 des statuts de la CEC stipule que les évêques disposent de Commissions épiscopales. Chacune d'elle est spécialisée dans un secteur d'activité pastorale pour aider les évêques dans leur mission, et non pas pour se substituer à eux. Ces Commissions sont donc des instances permanentes des évêques, qui ont pour mission, en tant que structures ad'hoc de la Conférence épiscopale, de soutenir le travail des différentes structures de l'Eglise locale, par leur apport en expertise, en réflexion et en formation dans divers champs. Ainsi, la session pastorale est la plénière des Commissions épiscopales qui fait partie des trois rendez-vous ordinaires annuels de la Conférence épiscopale du Congo avec l'assemblée plénière et la retraite spirituelle.

Les travaux de cette session ont été ouverts le mardi 9 avril, au Centre interdiocésain des œuvres (CIO) par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, en présence de Mgr Javier Herrera Corona, nonce apostolique au Congo et au Gabon et de Mgr Roberto Lucchini, premier conseiller à la nonciature apostolique. Tous les évêques en fonction étaient présents ainsi que les trois qui ont fait valoir leur droit à la retraite, appelés émérites: NN.SS Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma et vice-président de la CEC; Armel Gélase Kema, archevêque d'Owando et administrateur apostolique de Ouesso; Abel Liluala, archevêque de Pointe-Noire; Daniel Mizonzo, évêque de Nkayi; Daniel Franck Nzika, évêque d'Impfondo, Ildevert Mathurin Mouanga, évêque Kinkala; Toussaint Ngoma Foumanet, évêque de Dolisie; Victor Abagna Mossa, archevêque émérite d'Owando; Jean-Claude Makaya Loemba, évêque émérite de Pointe-Noire; Louis Portella Mbuyu, évêque émérite de Kinkala. Au cours des travaux, les différentes Commissions épiscopales ont, à tour de rôle, selon le calendrier établi par le secrétariat général, fait le point de leurs activités, à commencer par leur fonctionnement, les difficultés

rencontrées, les suggestions et les perspectives. La session pastorale annuelle, cuvée 2024, qui a été une expérience majeure d'écoute et de partage s'est achevée le samedi 13 avril par une célébration eucharistique à la Grotte mariale Notre-Dame de la paix du CIO. Elle a accouché de plusieurs recommandations, parmi lesquelles: Porter une attention particulière aux commissions de la doctrine sociale de l'Eglise qui jouent un rôle de sous-traitance des partenaires techniques financiers; encourager les grands séminaristes aux travaux de recherche des produits intellectuels des anciens pasteurs ayant œuvré dans l'option de l'inculturation et de l'identité théologique du Congo-Brazzaville; mettre en place un comité de réflexion sur la délocalisation du grand séminaire de philosophie Mgr Georges Firmin Singha; mettre en place des mécanismes efficaces pour le transfert automatique des quêtes impérees au secrétariat général de la CEC par les économats diocésains. Clôture des travaux, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a indiqué que les Commissions épiscopales ont été à la hauteur des attentes des pères évêques qui connaissent bien les enjeux et l'engagement pastoral des



Le président de la CEC entouré de ses confrères dans l'épiscopat

membres. «Les évêques du Congo comptent sur la compétence de chaque membre et de chaque laïc. Les compétences ne manquent jamais, mais il faut savoir les utiliser, les éclairer par l'action du Saint-Esprit. Certaines Commissions épiscopales sont en voie de reconstruction, de redynamisation. Nous devons rester dans notre sacerdoce chrétien. Chaque membre doit travailler dans son champ d'action, dans son couloir, mobiliser les énergies dans un esprit de synodalité. Vos soucis, vos préoccupations sont les nôtres. Les travaux de cette session pastorale sont à consolider pour notre avancée au large», a dit le président de la Conférence épiscopale du Congo.

Pascal BIOZI KIMINO

... Ils ont dit: ...

Mgr Abel Liluala, archevêque métropolitain de Pointe-Noire: «Mes impressions sont positives. Nous avons eu la grâce d'être ensemble avec toutes les commissions de notre conférence. Je suis très heureux d'être avec mes confrères et d'être au parfum de tout ce qui se passe dans notre Eglise. J'ai été bien intégré. Ce sont des confrères que je connais et qui me connaissent aussi. Nous ne pouvons qu'encourager et féliciter toutes les personnes qui ont l'initiative d'organiser cette



messe en France, pour la béatification et la canonisation du Cardinal Emile Biayenda. Nous encourageons Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou qui est l'archevêque de Brazzaville et en même temps le président de la Conférence des Evêques pour que cette rencontre soit aussi une occasion d'échanger les chrétiens congolais de la diaspora pour que la cause de béatification de notre Bon Cardinal soit connue et qu'il y ait encore des grâces pour toute l'Eglise qui est au Congo afin que dans les plus brefs délais, le nom du Cardinal Emile Biayenda soit à l'autel.»

Propos recueillis par **Vincent de Paul KOUBEMBA** de DRTV, **Jean Claude NKODIA** de Radio Maria émettant de Kinshasa et retranscrits par **Gislain Wilfrid BOUMBA**.

PAROISSE NDONA MARIE DE MFILOU-NGAMABA

Cérémonie de port de foulard dans la Confrérie Mgr Auguste Roch Nkounkou

En ce sixième dimanche du temps ordinaire de l'année liturgique B, la Confrérie Mgr Auguste Roch Nkounkou de la paroisse Ndonga Marie de Mfilou-Ngamaba en plein quartier de Massina était dans l'allégresse, le dimanche 11 février 2024, à l'occasion de la cérémonie de port de foulard de certains d'entre eux, habillés en marinières avec effigie de Mgr Nkounkou.

Cette chrétienté a pris d'assaut l'église afin de participer à la messe en accompagnant et soutenant les 50 membres qui ont fait le port de foulard et qui désirent vivre leur foi dans la Confrérie Mgr Auguste Roch Nkounkou. Ils y ont été suivis pendant le temps requis par M. Mathieu Bernabé Ntamankessi, en sa qualité d'encadreur sous la coordination de l'abbé Jean Bernadin Ndoulou, vicaire paroissial et aumônier fondateur. Cette messe a été présidée par l'abbé Vincent de Paul Malonga, curé de la paroisse à l'honneur



Pendant la cérémonie

et concélébrée par l'abbé Jean Bernadin Ndoulou, en présence de M. Léopold André Nkounkou, président diocésain de la confrérie concernée. La messe a été animée par la Schola populaire paroissiale. C'est l'abbé Vincent de Paul Malonga qui a prononcé l'homélie extraite de l'évangile selon Saint Marc 1, 40-45: «L'évangile de ce dimanche présente un face à face à la fois insolite et émouvant. Osant défier les lois qui le condamnaient à l'exclusion, un lépreux se jette aux pieds de Jésus pour implorer la guérison, le touche et se fait purifier. A l'époque, la lèpre réputée extrêmement contagieuse et médicalement incurable, condamnait celui ou celle qui en était atteint à une double souffrance morale imposée par l'exclusion de la société. D'après la législation du Lévitique 13, le lépreux devrait porter un vêtement de deuil noir et déshonoré, vivre en quarantaine et s'il sortait sur une route, il était obligé de crier: «impur, impur» pour que les personnes puissent s'écarter sur son passage. Frères et sœurs, le lépreux qui vient à la rencontre de Jésus, l'Eglise y voit aussi chacun de nous, lorsque nous sommes atteints de la lèpre spirituelle, c'est-à-dire par le péché, nous avons besoin de présenter à Dieu nos blessures pour qu'il les guérisse. Au cours de cette célébration eucharistique, que le Seigneur nous aide à les aimer et à ne pas les oublier pour que nous vivions une réelle solidarité et que le Seigneur nous unisse dans son amour», a déclaré le prédicateur. Après l'homélie, s'en est suivie la cérémonie du port de foulard. Le président diocésain a procédé à l'appel nominal des différents candidats, en prononçant les mots suivants: «Voici devant vous, nos frères et sœurs qui désirent se mettre à la suite du Christ, en prenant pour modèle de vie: Mgr Auguste Roch Nkounkou.»

Le dialogue entre le célébrant et les candidats a suivi. Au terme de ce dialogue, le célébrant a affirmé: «Je vous déclare reçus comme membres de la Confrérie Mgr Auguste Roch Nkounkou.» La bénédiction des foulards et des bougies a suivi. A la fin, un rite d'envoi a été formulé à l'endroit des nouveaux membres. Pour terminer, le curé a rappelé aux nouveaux membres de vivre leur foi dans la Confrérie Mgr Auguste Roch Nkounkou, car ce dernier fut un homme de piété, un homme obéissant. Soyez sérieux pour votre engagement. Tata Nkounkou nous a laissé le chapelet. Quelques séries de témoignages ont été énumérées par le curé de la paroisse. A la fin de la messe, une collation a été offerte pour manifester la solidarité.

Juvet Pierre NGOUONO

de Kinsoundi au cours d'une célébration eucharistique présidée par Mgr Armel Gélase Kema qui a défini ce que c'est que le laïc, son rôle et ses missions dans l'Eglise famille de Dieu. «Le laïc est un peuple des baptisés, un peuple sacerdotal, un peuple en mission. Chacun est envoyé en mission dans son milieu de vie. Le laïc, c'est celui qui a reçu le baptême pour annoncer l'évangile. Les parents qui accomplissent leur mission de foyer sont sur la Sain-

teté familiale. Le chemin de la Sainteté passe par le foyer, le lieu du travail. Laissons nos cœurs ouverts à la vie sacerdotale et apportons la lumière là où nous vivons», a dit le président de la Commission.

La passation de service entre le bureau sortant et entrant a eu lieu le mardi 16 avril dernier, au CIO, en présence de Mgr Urbain Ngassongo.

Pascal BIOZI KIMINO

7^e ASSEMBLEE GENERALE DU CNALC

Les instances dirigeantes renouvelées, Joseph Mouanga a pris les commandes

Ancien vice-président du Conseil pastoral paroissial de Saint André Kaggwa de Kombé, président du bureau national de l'Archiconfrérie Saint Michel, vice-président du Conseil national de l'apostolat des laïcs catholiques du Congo (CNALC) de la mandature qui vient de s'écouler, Joseph Mouanga a été élu président du CNALC. Une cinquantaine de délégués des bureaux exécutifs diocésains de l'apostolat des laïcs (BEDAL) venus des diocèses et archidiocèses du Congo ont participé à la 7^e assemblée générale du CNALC qui en ont décidé ainsi.

L'Assemblée générale s'est tenue du 11 au 14 avril 2024, d'abord au Centre interdiocésain des œuvres (CIO) pour l'ouverture des travaux par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville et président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), en marge des assises de la session pastorale annuelle des évêques du Congo, puis se sont poursuivies à l'ancien site du petit séminaire Saint Jean de Kinsoundi, sous l'autorité de Mgr Armel Gélase Kema, ar-



Joseph Mouanga



Le bureau exécutif élu

chevêque d'Owando, administrateur apostolique de Ouesso et président de la Commission épiscopale pour l'apostolat des laïcs (CELA). Les participants ont examiné et adopté le rapport bilan des activités menées au cours de la mandature écoulée. Au terme

des travaux, un bureau exécutif de huit membres a été mis en place. Joseph Mouanga a été élu président pour un mandat de trois ans, en remplacement de Firmin Bozangabato qui a accompli ses deux mandats. La clôture des travaux a eu pour cadre l'église Saint Jean Apôtre

BUREAU EXÉCUTIF DU CNALC

- **Président:** Joseph MOUANGA (Brazzaville)
- **Vice-président:** Boris KONDOMBILA (Brazzaville)
- **Secrétaire général:** Henri GNONI (Brazzaville)
- **Secrétaire général adjoint:** Macaire NKOUKA (Pointe-Noire)
- **Administratrice générale des biens:** Augustine MALANDA (Pointe-Noire)
- **Administratrice générale adjointe des biens:** Lydie IKIAS (Brazzaville)
- **Conseiller à la liturgie, à la spiritualité et à la catéchèse:** Jean Paul Aimé MAMBA KELLAMIOTH (Brazzaville)
- **Conseiller aux affaires économiques et à la solidarité:** Michel NGOMA MATIA (Ouesso)

BASILIQUE SAINTE-ANNE DU CONGO

Rémy Ayayos Ikounga a rendu grâce à Dieu pour son élévation au grade de colonel-major

La communauté paroissiale de Sainte-Anne du Congo a rendu grâce à Dieu pour ses bienfaits à l'occasion de l'élévation d'un de ses fils, M. Rémy Ayayos Ikounga, au grade de colonel-major des Forces armées congolaises (FAC) et pour l'avoir choisi de présider le Comité d'organisation des festivités de clôture du jubilé des 80 ans de la basilique Sainte-Anne du Congo. C'était vendredi 12 avril 2024, au cours d'une messe en ce remarquable et bel édifice déjà octogenaire, destiné à abriter des cérémonies religieuses, érigé à l'époque coloniale en plein quartier Poto-Poto, le troisième arrondissement de Brazzaville.

Présidée par Mgr Bienvenu Manamika Bafoukouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville, président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC),



Le colonel-major Rémy Ayayos Ikounga

la messe a été concélébrée par l'ensemble des évêques membres de la CEC ayant participé à leur session pastorale annuelle et par plusieurs prêtres dont les abbés Michaël Kelly Milongo-Massengo, curé-recteur de la basilique Sainte-Anne du Congo, Abraham Ngouama, prêtre de l'archidiocèse de Brazzaville ayant fréquenté la paroisse Notre-Dame de Fatima de Dolisie avec Rémy Ayayos Ikounga pendant leur tendre jeunesse, Teddy Okemba, curé de la paroisse Divine Miséricorde de l'île Mbamou, les membres de l'équipe presbytérale paroissiale, etc.

Dans une animation liturgique de la chorale paroissiale Sœur Auxane, la messe a connu la participation du colonel-major Rémy Ayayos Ikounga accompagné de Mme Noëlla Ikounga, son épouse; de son condisciple, promu aussi avec lui au même grade, le colonel-major Fabrice Makaya Matève; de Mme Brigitte Ikounga, mère du colonel-major à l'honneur, de ses frères d'armes et de bien d'autres personnalités de divers rangs et grades venus témoigner sympathie, affection et réconfort à cet officier supérieur des FAC qui rendait grâce à Dieu pour les bienfaits reçus de Lui, en compagnie des membres de sa fervente et dynamique communauté paroissiale. Au cours de l'homélie, Mgr



Le colonel-major Rémy Ayayos Ikounga et son épouse posant avec les évêques du Congo

Bienvenu Manamika Bafoukouahou a encouragé et félicité le colonel-major Rémy Ayayos Ikounga d'avoir choisi d'exprimer sa gratitude à Dieu pour tout ce qu'il aura accompli de beau, de positif et de noble dans sa vie. L'archevêque a rappelé que Rémy avait cheminé avec Abraham Ngouama, aujourd'hui prêtre, comme enfants de chœur

au milieu des offrandes que les frères d'armes du colonel-major à l'honneur et des membres de la communauté paroissiale ont apporté au Seigneur. Vers la fin de la messe ayant eu pour coryphée l'abbé Judhel Divin Malanda, le curé, les membres de l'équipe presbytérale et ceux des deux conseils paroissiaux ont remis des pré-

... Ils ont dit : ... M. Lazare Mabona, vice-président du Conseil pastoral paroissial de Sainte-Anne du Congo: «Nous avons organisé cette messe parce que notre frère en Christ, Rémy, est ami de tous les paroissiens. Il méritait cet honneur. Il est l'ami de tout le monde. Notre frère et ami Rémy est ancré dans la paroisse, dans



Une vue des participants à la messe

à la paroisse Notre-Dame de Fatima de Dolisie, à l'époque où le père François Litchigui en était le curé. «Rémy Ayayos Ikounga voulait devenir prêtre, car il avait vu vasciller en lui la vocation sacerdotale et la vocation de servir la nation dans les FAC, mais son oncle, M. Martial de Paul Ikounga, ministre honoraire, avait tranché en l'envoyant à l'école des Cadets, (N.d.l.r: actuelle-ment, Ecole militaire préparatoire Général Le Clerc (E.M.P.G.L))», a déclaré Mgr Bienvenu Manamika Bafoukouahou avant d'implorer la Grâce du Seigneur sur le colonel-major Rémy Ayayos Ikounga, son épouse, sa famille, sa communauté paroissiale et ses frères d'armes afin que la lumière et la force du Saint-Esprit continuent à les éclairer et à les accompagner par l'intercession de la Vierge Marie, de Sainte-Anne et de Saint Michel Archange.

La procession des offrandes a été marquée par les présents du couple Ayayos et du don d'un gigantesque et imposant bœuf placé sur une pousse,

sents symboliques composés d'une Bible et d'une lampe luciole allumée, au colonel-major Rémy Ayayos Ikounga, pour lui témoigner la proximité dans diverses circonstances, le soutien indéfectible et la détermination de la communauté paroissiale de continuer à l'accompagner dans toutes ses œuvres.

Au nom du président de la CEC et de tous les évêques présents à cette messe, Mgr Urbain Ngasongo a prononcé le mot de remerciements. Il a encouragé le colonel-major Rémy Ayayos Ikounga à poursuivre ce qu'il a déjà accompli de positif et de bien au profit de l'Eglise et de la société pour la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes.

«Tout est bien qui finit bien», après la messe, la cérémonie s'est poursuivie sur l'esplanade de la basilique Sainte-Anne du Congo où l'utile a été lié à l'agréable, sous l'animation de la chorale paroissiale Les Piroguiers.

Gislain Wilfrid BOUMBA

la chrétienté de Sainte-Anne. Il est même un paroissien actif. Je crois que ce qu'on a fait, on pouvait faire plus. Rémy a toujours été présent dans tout ce que la paroisse a organisé comme activités. Et aujourd'hui, le Seigneur l'a élevé. Vous avez écouté l'homélie de Mgr archevêque sur les dix lépreux qui ont reçu la guérison, mais peu sont



revenus vers le Seigneur pour rendre grâce. Notre frère et ami Rémy a toujours pour réflexe de revenir sur ses pas, de revenir

QUATRIEME DIMANCHE DE PAQUES - ANNEE B

«Je suis le bon pasteur, le vrai berger»

Textes: Ac 4,8-12; Ps 117 (118), 1.8-9,21-23,26.28-29; 1 Jn 3,1-2; Jn 10,11-18

Le quatrième dimanche de Pâques est dédié chaque année à la figure de Jésus «le bon pasteur». Dans le contexte du temps de Pâques, cette image offerte par l'évangile nous permet de continuer à fixer notre attention sur le Christ Ressuscité, de contempler sa présence tournée par amour vers nous.

La contemplation de Jésus est fondamentale pour nous, pour notre vie, bien au-delà de ce que nous pouvons comprendre. Contempler Jésus signifie en effet le reconnaître, dans son amour, comme le fondement, la plénitude et le but de notre existence.

L'évangile de Jean nous explique immédiatement pourquoi Jésus se présente comme le «bon pasteur»: parce qu'il donne sa vie. Le bon pasteur est celui qui donne sa vie pour ses brebis. Il est donc totalement différent du mercenaire, qui abandonne les brebis face au loup, car elles ne comptent pas vraiment pour lui. Le bon pasteur, par contre, a une véritable, profonde, intime relation avec ses brebis, il les connaît chacune par son nom et les conduit aux sources de la vie. Elles écoutent sa voix et se laissent conduire par lui avec confiance totale.

On remarque aussi que, dans cette similitude, Jésus parle au singulier. Et il ne dit pas «un» bon pasteur, mais «le» bon pasteur. Il ne s'agit pas, en effet, d'un métier et d'une qualité qui puissent se reproduire dans des sujets différents, partageant entre eux la tâche de s'occuper du troupeau. «Le bon pasteur», dans l'évangile, est unique et exclusif, cette définition ne s'appliquant qu'au Christ, à lui seul. On peut avoir des troupeaux différents (l'évangile pense ici aux fils d'Israël et aux peuples païens), mais le pasteur n'est qu'un seul, et c'est à lui, plutôt, de réunir toutes les brebis dans un seul troupeau sous sa conduite.

La conscience qu'il n'y a qu'un seul Christ, un seul Sauveur qui donne sa vie, est essentielle, pour nous. Chercher d'autres sources de salut, d'autres fondements de la vie, d'autres destinations de notre existence, tout cela ne peut que décevoir ou conduire à l'idolâtrie, car tout ce qui appartient à la terre, même s'il est bon, ne peut pas être source d'amour absolu et éternel.

Donc, en ce dimanche, nous sommes appelés à la grâce de contempler la beauté, la bonté, la vérité de Jésus, unique Salvateur. La «bonté» du Pasteur, en effet, signifie en même temps «beauté» et «vérité». L'original grec de l'évangile emploie effectivement un adjectif qui signifie à la fois «bon» et «beau». Et la traduction française suggère aussi que sa bonté-beauté révèle aussi la vérité du Christ-berger. Cette unité de beauté, bonté et vérité, unifiées dans le Christ, ouvre vraiment notre cœur à une contemplation inépuisable et vivifiante. La beauté du Christ ne relève pas tout simplement de raisons esthétiques; elle est surtout une beauté d'amour, de vie, de lumière, qui enveloppe son humanité et attire les esprits. Sa beauté est une harmonie qui unit son aspect extérieur, sa façon de parler, son cœur, ses gestes et ses actions, dans lesquels son amour s'exprime et se donne. Beaucoup d'âmes humbles et riches d'amour ont pu contempler spirituellement cette beauté, dont les beautés terrestres ne sont qu'un petit signe. C'est une beauté qui ne peut pas être capturée par les yeux, mais qui se rend accessible aux cœurs simples.

L'unicité du Bon Pasteur n'exclut pas, mais demande, la multiplicité des pasteurs de l'Eglise, en leur confiant précisément la mission de rendre présente la beauté attrayante de l'amour du Christ, même dans toutes leurs limites humaines.

Alors, en célébrant en ce même dimanche la Journée mondiale de prière pour les vocations, prions pour tous les pasteurs et ceux qui sont appelés au ministère ordonné, afin qu'en éloignant d'eux toute sorte de laideurs morales et spirituelles, ils puissent faire rayonner la lumière harmonieuse qui resplendit dans l'humanité du Christ Bon Pasteur.

P. Francesco BRANCACCIO
(Catanzaro, Italie)

vers le Seigneur pour rendre grâce. Et nous, la communauté paroissiale de Sainte-Anne, avons pris la décision unanime de l'honorer. Parce que ses responsables l'ont rehaussé, et nous en tant que paroissiens de Sainte-Anne, nous devons dire merci à Dieu. Car, tout ce que Dieu fait est bon. Le message, à faire passer, est celui de la fidélité à Dieu. Il faut être fidèle. Nous voyons beaucoup de personnes, une fois qu'elles ont l'ascension professionnelle évitent la direction de Dieu. Elles vont ailleurs. Rémy a toujours été fidèle à la paroisse Sainte-Anne et aussi à d'autres paroisses: Dolisie et ailleurs. Chaque fois qu'il est invité et que son calendrier le lui permet, il assiste. Donc c'est un message de fidélité et d'amour vis-à-vis de son Dieu et de son

Créateur. Que le Seigneur continue à le bénir et à le lui rendre au centuple. C'est la prière de tous les chrétiens, moi, le premier. Nous sommes en rangs serrés vis-à-vis de notre frère Rémy, parce que c'est quelqu'un, sans hypocrisie, qui vit avec amour. Il aborde tout chrétien avec une facilité déconcertante. Il est l'ami de tout le monde à Poto-Poto. Et pourtant, au vu de ses fonctions, il peut se hausser les épaules. Mais, non, il a toujours été humble. J'inviterai tous ceux qui ont eu un peu plus de privilège l'humilité, car l'humilité précède la gloire.»

Propos recueillis par
Fortuné IBARA des
Dépêches de Brazzaville et
retranscrits par Gislain Wilfrid
BOUMBA

REPUBLIQUE DU CONGO
PROJET AGROFORESTERIE NORD CONGO

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° CG-012-PANC-SC24

RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ÉTUDES CHARGÉ DES ÉTUDES TECHNIQUES POUR L'AMÉNAGEMENT DE SIX (06) SITES MARAÎCHERS DANS LES UFA DE BÉTOU ET D'ENYELLÉ

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un don et un prêt du Programme d'Investissement Forestier (PIF) gérés par l'Association internationale de développement (IDA), pour financer le Projet Agroforesterie Nord Congo (PANC). Une partie de ces ressources financières sera utilisée pour le paiement du contrat de prestation de services d'un Bureau d'Études chargé de réaliser les études techniques pour l'aménagement de six (06) sites maraichers dans les UFA de Bétou et d'Enyelle

2. Les services de consultant («les Services») comprennent : a). Etudes préliminaires. b). Etudes Avant-Projet Sommaire (APS), c). Etudes Avant-Projet Détaillé; d) Appui à l'élaboration du Dossier d'Appel d'Offres.

3. La durée nécessaire pour accomplir la mission est de trois (03) mois à compter de la date de signature de l'Ordre de Service.

4. L'Unité de Coordination du Projet Agroforesterie Nord Congo (UCP-PANC) invite les candidats à fournir en français un dossier de manifestation d'intérêt comprenant, les informations concises sur leurs capacités techniques et les expériences (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, etc.), démontrant qu'ils sont qualifiés pour les quatre (04) missions ci-dessus.

5. La liste restreinte contiendra huit (08) Consultants à présélectionner.

6. L'attention des consultants intéressés est attirée sur la section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du «Règlement de passation des marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI)» de la Banque mondiale, édition de novembre 2020.

7. Le Consultant doit être un Bureau ou Cabinet d'études intervenant dans le domaine du génie civil ou génie rural, ayant une expertise technique avérée et une expérience professionnelle dans la réalisation des études techniques et ou le contrôle technique des infrastructures hydroagricole.

Les critères de présélection sont les suivants :
Expérience générale du Bureau en matière :
- De réalisation d'étude de faisabilité, d'avant-projet détaillé ;
- D'élaboration de Dossier d'Appel d'Offres ;
- De suivi contrôle et de supervision des projets d'aménagement agricoles, pistes rurales, des travaux de construction et de réhabilitation des infrastructures;
Expériences spécifiques en lien avec la mission :
- Volume d'activités similaires ;
- Etudes ou Suivi contrôle d'Aménagement de périmètres maraichers ;
- Etudes ou Suivi contrôle Ouvrages hydrauliques;

- Étude ou compétence en foncier rural;
- Connaissance des problématiques liées à l'encadrement et à l'accompagnement des populations locales et autochtones, des associations, groupements et organisations paysannes au Congo en générale et particulièrement dans les départements de la Sangha et de la Likouala.

8. Les consultants peuvent s'associer à d'autres prestataires pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un consortium et/ou d'une sous-traitance.

9. Un participant sera sélectionné conformément à la méthode fondée sur la qualification du consultant, disposition décrite dans le Règlement de passation des marchés.

10. L'intérêt manifesté par un prestataire n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte.

11. Les Consultants intéressés peuvent consulter les Termes de Référence (TDRs). Ces TDRs sont disponibles à l'adresse ci-dessous :

Projet Agroforesterie Nord Congo (PANC), à Brazzaville, Camp Clairon Case A2, Avenue Maréchal LYAUT, Centre-Ville, République du Congo ; Tél : 06 817 06 33 / 05 616 95 74 ou par email à l'adresse électronique suivante : panccongo2022@gmail.com

12. Les manifestations d'intérêt doivent être déposés en deux (02) copies et une (01) originale au Siège du PANC, adresse ci-dessus en version physique et électronique et porter en objet la mention «études techniques pour l'aménagement de six (06) sites maraichers dans les UFA de Bétou et d'Enyelle», au plus tard le 07 mai 2024 à 16h00 (heure Brazzaville).

Fait à Brazzaville, le 08/04/2024

**La Coordonnatrice du PANC
Corine Victorine ONDZE DICKELET**

REPUBLIQUE DU CONGO
PROJET AGROFORESTERIE NORD CONGO

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° CG-016-PANC-SC23

RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE POUR APPUYER LE PROGRAMME DE PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (PSE) (MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE)

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un don et un prêt du Programme d'Investissement Forestier (PIF) gérés par l'Association internationale de développement (IDA), pour financer le Projet Agroforesterie Nord Congo (PANC). Une partie de ces ressources financières sera utilisée pour le paiement du contrat de prestation de services d'un prestataire chargé de mettre en place un mécanisme de paiement des services environnementaux (PSE) au profit des ménages et des Communautés Locales et Peuples Autochtones (CLPA).

2. Les services de consultant («les Services») comprennent : l'actualisation et l'élaboration des Plans Simples de Gestion (PSG) ; l'élaboration de la méthodologie et des modalités de mise en œuvre du PSE ; la mise place des PSE au profit des ménages ; la mise en œuvre des PSE au profit de la communauté.

3. La durée nécessaire pour accomplir la mission est de vingt-quatre (24) mois à partir de juin 2024.

4. L'Unité de Coordination du Projet Agroforesterie Nord Congo (UCP-PANC) invite les candidats à fournir en français un dossier de manifestation d'intérêt comprenant, les informations concises sur leurs capacités techniques et les expériences (documentation, référence de prestations similaires,

expérience dans des missions comparables, etc.), démontrant qu'ils sont qualifiés pour les 4 axes (l'actualisation et l'élaboration des Plans Simples de Gestion (PSG); l'élaboration de la méthodologie et des modalités de mise en œuvre du PSE ; la mise place des PSE au profit des ménages ; la mise en œuvre des PSE au profit de la communauté.)

5. La liste restreinte contiendra huit (08) Consultants à présélectionner. Un participant sera sélectionné conformément aux dispositions décrites dans le Règlement de passation des marchés et qui seront expressément énoncées dans la demande de propositions.

6. L'attention des consultants intéressés est attirée sur la section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de passation des marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI) » de la Banque mondiale, édition de septembre 2023.

7. Le Consultant doit être un prestataire ayant au moins 5 ans d'expérience professionnelle avec la mise en œuvre du PSE et dans les domaines de la cartographie et des thématiques environnementales émergentes, avec une bonne connaissance du contexte environnemental en Afrique Centrale. Les critères de présélection sont les suivants : a). Avoir déjà développé et mis en place au moins un système

de PSE ; b). Avoir une expérience dans la cartographie des zones prioritaires; c). Avoir réalisé des missions similaires; d). Avoir une expérience de travail avec les projets financés par des bailleurs de fonds (Banque mondiale, AFD, FIDA, PNUD, FAO, UE, etc.) serait un atout.

8. Les consultants peuvent s'associer à d'autres prestataires pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un consortium et/ou d'une sous-traitance.

9. L'intérêt manifesté par un prestataire n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte.

10. Les Consultants intéressés peuvent consulter les Termes de Référence (TDRs). Ces TDRs sont disponibles à l'adresse ci-dessous :

11. Projet Agroforesterie Nord Congo (PANC), à Brazzaville, Camp Clairon Case A2, Avenue Maréchal LYAUT, Centre-Ville, République du Congo ; Tél : 06 817 06 33 / 05 616 95 74 ou par email à l'adresse électronique suivante : panccongo2022@gmail.com

12. Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être déposés sous pli fermé en quatre exemplaires dont un original et en format numérique au siège du projet ou par e-mail à l'adresse ci-dessus, et portés en objet la mention « Soutien au développement de l'agroforesterie (cacao et systèmes mixtes) et renforcement des capacités des producteurs », au plus tard le 26 avril 2024, à 16h00 (heure de Brazzaville).

Fait à Brazzaville, le 09/04/2024

**La Coordonnatrice du PANC
Corine Victorine
ONDZE DICKELET**

PROJET ZONES CLES POUR LA BIODIVERSITÉ

Vingt sites identifiés à la satisfaction du Congo et de ses partenaires

Le projet zones clés pour la biodiversité (KBA en anglais) lancé en octobre 2022, a été clôturé en fin mars de cette année. La cérémonie officielle, placée sous les auspices de la ministre de l'Environnement, du développement durable et du bassin du Congo, Arlette Soudan-Nonault, a eu lieu le 12 avril 2024 à Brazzaville.

Elle a été réhaussée de la présence, entre autres, de l'ambassadeur, représentant la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale Beaudouin Bernard Hamuli Kabarhuzza; du directeur général de l'ONG WCS Richard Malonga et des chefs d'agences du système des Nations unies au Congo. Le projet piloté par le ministère de l'Environnement, du développement durable et du bassin du Congo, en partenariat avec l'ONG américaine Wildlife conservation society (WCS), a permis de mieux connaître la biodiversité au Congo ainsi que les zones où celle-ci permet de se maintenir à l'échelle mondiale. «Il nous a aussi permis de développer de nouvelles compétences, de renforcer notre collaboration et de tisser des liens durables», s'est dite satisfaite la ministre de l'Environnement.

Pour elle, ce projet était un défi, mais aussi une source d'inspiration et de motivation sans précédent. Il avait pour principal objectif de réévaluer les anciennes zones clés pour la biodiversité et d'en identifier d'autres, susceptibles de bénéficier de ce prestigieux statut,

a-t-elle rappelé. Au regard des résultats obtenus, la ministre qui a veillé à la réalisation de ce projet pense que les objectifs ont été atteints. «En effet, dix-neuf nouvelles KBA sur vingt-cinq (25) sites évalués ont été confirmés par le secrétariat KBA et un dernier site, répertorié après la tenue le 19 mars dernier du 4^e atelier du groupe de coordination nationale du projet a été accepté, faisant passer ce nombre à 20 KBAs». Parmi ces sites, on dénombre dix aires protégées terrestres, deux aires marines protégées et huit concessions forestières. «Soit une superficie terrestre globale de 92.403 km², représentant 27% de la superficie terrestre du Congo. La République du Congo peut légitimement s'en satisfaire, puisque ce chiffre avoisine le seuil du cadre de la stratégie mondiale sur la biodiversité 2020-2030: convertir 30% de la planète en zones protégées à l'horizon 2030», s'est réjouie Arlette Soudan Nonault qui estime que ces résultats serviront le pays dans l'élaboration de sa nouvelle stratégie nationale sur la diversité biologique, mais aussi dans sa politique d'affectation



La ministre Soudan Nonault (au milieu) posant avec les partenaires

des terres en tenant compte de l'importance de la biodiversité présente dans les différentes zones. La ministre du Développement durable a salué l'engagement de tous les partenaires qui ont œuvré pour la réussite de ce projet. Toutefois, elle reste optimiste sur la qualité de collaboration qui lie le Congo à ses partenaires. «Alors que s'arrête cette phase sous financement du fonds Bezos, je sais compter sur l'appui technique de WCS Congo pour aller au-delà des autres sites non identifiés dans le cadre de ce projet, mais qui peuvent faire l'objet de propositions futures au groupe de coordination nationale pour compléter les 20 sites existants», a dit la ministre Soudan Nonault. Le représentant de WCS au Congo a indiqué que ce projet a permis à l'ONG de mener des

actions telles la formation des experts sur l'identification des zones clés pour la biodiversité; la constitution des groupes taxonomiques; la création d'un groupe de coordination nationale du projet multi acteurs avec un mandat bien défini; la sensibilisation du grand public sur le concept KBA. «Le véritable succès de ce projet repose sur la connaissance des zones pertinentes pour la biodiversité au Congo au regard de leur statut, appelées zones clés pour la biodiversité», a dit Richard Malonga réaffirmant le soutien de l'ONG aux côtés du Congo pour la préservation de la biodiversité. Des vingt sites, on peut retenir les parcs nationaux, la réserve de biosphère de Dimonika, le sanctuaire de gorilles de Lossi et l'unité forestière d'exploitation de Massanga.

Germaine NGALA

MOIS DE LA FEMME

Les femmes de l'Université Marien Ngouabi exhortées à changer le monde par leurs œuvres

L'Université Marien Ngouabi a commémoré, en différé, samedi 30 mars dernier à Brazzaville, la Journée internationale des droits des femmes qui se célèbre le 8 mars chaque année. Prélude à cet événement, les femmes de l'alma mater ont procédé vendredi 29 mars 2024 à une marche sportive, pour montrer leur dynamisme par rapport au travail. «Selon qu'il est dit, s'il faut avoir l'égalité, il faut être endurante également», a dit le Pr Clémence Ditengo, maitresse de cérémonie à l'occasion de cette célébration.



Après la clôture de la cérémonie

En outre, le 30 mars a été consacré à des échanges notamment la sensibilisation au cancer du sein et du col de l'utérus. Clémence Ditengo estime qu'après le sport, il était question de nourrir l'intellect. D'où la communication sur la maladie de cancer du col de l'utérus, par exemple, pour permettre à la femme d'être toujours en bonne santé, si elle veut réellement être compétitive par rapport au travail avec les hommes. Pour elle, il est bien de célébrer cette journée de la femme, mais il faudrait que la femme comprenne : le but de cette journée et ce qu'elle doit faire. «La femme doit être active au travail... et non se contenter des pagnes...les pagnes n'enrichissent pas les femmes, mais ils enrichissent ceux qui les produisent», a-t-elle dit.

De Marie Curie qui a été récompensée pour ses recherches sur le polonium et le radium, à la jeune pakistanaise Malala Yousafzai qui, à 11 ans prenait déjà position pour l'accès à l'éducation des jeunes filles ce, malgré la menace des Talibans, en passant par la biologiste Rosalind Franklin qui a participé à la découverte de la structure de l'ADN, Rosa Park (mère du mouvement des droits civiques), figure majeure de la lutte contre la ségrégation raciale, Simone Veille qui a défendu le célèbre projet de loi sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG), Simone de Beauvoir pour son engagement dans le mouvement de libération de la femme. Wangari Maathai, militante écologiste, le président de l'Université Marien Ngouabi (UNMG) a fait savoir que ces femmes ont changé la face du monde en permettant une évolution de la femme dans la société et contribué à l'amélioration du monde. Pour lui, les défis étant nombreux, les femmes devraient avoir des visions progressistes en manifestant leurs talents afin de changer le monde, «non avec les slogans, mais avec des œuvres», a interpellé le Pr Gontran Ondzotto, président de l'UNMG.

Gaule D'AMBERT

l'assistance financière non remboursable à ses membres malades ou décédés. «Pour cette fin de mandat, la MER a porté une assistance à 23 membres hospitalisés, dont

cutif a rendu les civilités aux autorités civiles et militaires de l'arrondissement 3 Tié-Tié. Pour terminer en beauté l'année 2023, un repas d'amitié couplé à un bal dansant a été organisé dans un bar de la place», a-t-il dit. S'agissant de l'élection du bureau exécutif démembré de son président à mi-mandat, pour des raisons de santé, Dieudonné Matoko, assurant l'intérim de Gabriel Peleka, a été confirmé, à l'unanimité, au poste de président, pour une durée de deux ans renouvelables. La vice-présidence est assurée par André Kihounga et Patrice Max Bahohessa au poste de secrétaire général. Le bureau de contrôle et de vérification est piloté par Michel Mampassi suivi de Paka Pandi, le secrétariat étant assuré par Thérèse Zoubabela.



Dieudonné Matoko

5 décès. Il y a eu 26 nouveaux adhérents. A ce jour, le nombre total des mutualistes est de 139. Entendu que nous sommes tous du 3^e âge, et pour conserver la bonne santé, le bureau a organisé deux marches sportives de 9 km chacune. Le bureau exé-

Equateur Denis NGUIMBI

SOCIÉTÉ CIVILE

Pour des élections libres, transparentes et apaisées en République du Congo

Le coordonnateur national des réseaux et associations œuvrant pour la gouvernance démocratique et électorale (CORAGED) Céphas Germain Ewangui a présidé, mercredi 20 mars dernier à Brazzaville, la cérémonie du compte rendu de la rencontre entre le ministre de l'Intérieur, de la décentralisation et du développement local, Raymond Zéphirin Mboulou, et l'ensemble des parties prenantes au processus électoral en République du Congo tenue le 12 mars dernier à Brazzaville.

Céphas Germain Ewangui a rappelé que la société civile a un grand rôle à jouer dans l'amélioration et le renforcement de la gouvernance électorale. Il justifie la thèse en s'inspirant de l'ancien président français Georges Clemenceau qui disait: «La guerre était une chose trop sérieuse pour être laissée entre les mains des militaires». Autrement, «l'organisation des élections démocratiques est une chose trop sérieuse pour être laissée entre les mains des seuls politiciens», a-t-il dit. Puisqu'aussi bien, «nous avons, nous, organisations de la société civile, une importante responsabilité, non seulement en termes de contribution dans la recherche des solutions aux défis auxquels notre pays est confronté, mais aussi, de manière particulière, dans la bonne marche ou non, de la démocratie. Pour le cas d'espèce dans l'accompagnement des processus électoraux», a-t-il poursuivi. La rencontre entre le ministre Mboulou, les partis politiques de la majorité, de l'opposition, du centre, des organisations de la société civile a porté sur la mise en œuvre effective de la

biométrie et la refonte de la loi électorale. Raymond Zéphirin Mboulou a évoqué les dialogues nationaux successifs tenus à partir de 2009 à Brazzaville, Ewo, Dolisie, Sibiti, Ouesso, Madingou, Owando, ainsi que les différentes recommandations issues de ceux-ci et a souligné qu'au nombre de ces recommandations, une seule à ce jour n'a pas connu d'exécution, il s'agit de la biométrie. En se basant sur les résultats du recensement général de la population et de l'habitat pour que la biométrie, enfin, entre pleinement en exécution pour les prochaines élections. Il a en outre souligné la nécessité, après tant de modifications, à réaliser la refonte complète de la loi électorale, et a précisé que tout ceci se fera avec la pleine participation de toutes les parties prenantes au processus électoral. Les chefs des délégations des parties prenantes ont salué la démarche du ministre qui, depuis 2009, et au nom du Gouvernement, organise des concertations pour rechercher le consensus avant chaque élection. Pascal Tsyaty Mabiála, chef



Les participants posant pour la postérité

de file de l'opposition, a présenté la difficulté qui est la sienne dans la constitution d'une délégation consensuelle de l'opposition par rapport à la panoplie des composantes, sous composantes et fractions. Céphas Germain Ewangui a, pour sa part, mis en relief le fait que malgré le principe de parité acté dans le

pays, notamment dans la loi fondamentale, toutes les délégations n'étaient exclusivement constituées que des hommes à l'exception de la délégation de la société civile constituée de façon paritaire.

Gaule D'AMBERT

MUTUELLE DES ENSEIGNANTS RETRAITES

Dieudonné Matoko confirmé président du bureau exécutif

Conformément à son programme d'activités, l'assemblée générale de renouvellement des instances dirigeantes de la Mutuelle des enseignants retraités (MER), initialement prévue le 16 mars 2023, s'est finalement tenue le 23 mars 2024. C'était à l'école primaire Denis Tchimbakala au quartier Mpaka, dans l'arrondissement 3 Tié-Tié, à Pointe-Noire. Sous l'égide de Joseph Maléké, doyen d'âge de la mutuelle, créée en 2018.

Max Patrice Bahohessa, secrétaire général du MER après avoir sou-

haité la bienvenue aux participants, a rappelé que le but principal de la MER qui est

CONSEIL CONSULTATIF DE LA FEMME

Les femmes encouragées à créer les conditions pour leur autonomisation

La 114^e Journée internationale de femme a été célébrée le 8 mars 2024 avec faste à travers le monde. Le Conseil consultatif de la femme sous la direction de sa secrétaire exécutive Mme Antoinette Kebi, n'est pas restée en marge. Il l'a commémoré, en différé le mercredi 27 mars à Brazzaville, à travers une matinée d'échanges sur le thème national: «Intensifier l'autonomisation des femmes congolaises pour parvenir à l'égalité des sexes.»

Le secrétariat exécutif permanent du Conseil consultatif de la femme a ciblé les femmes de toutes les catégories socioprofessionnelles. L'objectif étant de recueillir les propositions de ces dernières sur les mécanismes de leur autonomisation; faire ressortir l'importance du rôle que les femmes peuvent jouer dans la résolution des problèmes de société, cas du phénomène grandissant des bébés-noirs et favoriser le partage d'expérience entre elles.

La rencontre leur a permis, entre autres, d'aborder les questions de manque de formation des femmes, des antivaleurs qui gangrènt la société congolaise et d'envisager des pistes de solutions pour stopper le phénomène de gang "bébés noirs" qui prend des proportions inquiétantes, surtout en milieu urbain. La secrétaire exécutive du Conseil a estimé que dans

ce genre de rencontre, la question de l'autonomisation des femmes leur permettra d'avoir des différents avis pour pouvoir bien mener le combat. «Nous sommes ici pour échanger sur la nécessité d'intensifier l'autonomisation de la femme. Nous parlons également, lors de ces échanges, du rôle que joue la femme pour battre certains phénomènes qui gâtent notre société. Pour être autonome, la femme doit au préalable avoir une certaine formation. La formation n'est pas seulement livresque, mais dans plusieurs domaines. Ce combat ne concerne pas seulement les femmes, les hommes doivent également accompagner les femmes pour leur plein épanouissement», a-t-elle déclaré à l'ouverture de la rencontre. Les femmes, en fonction de leur appartenance, ont émis des suggestions. Celles du milieu rural ont sollicité



Les officiels à la fin de la causerie-débat

des pouvoirs publics des subvention pour se constituer en cooperative, afin d'augmenter leur production, car disent-elles l'autonomisation de la femme influence positivement les menages dans la mesure où la femme participe à certaines charges du menage pour le bien-être de leur progéniture. «Nous devons tout faire pour garantir une stabilité sociale. La femme est le cœur de la vie. Aujourd'hui, nous vivons des phénomènes néfastes dans la société, et c'est la femme qui est censée encadrer les enfants», a indiqué la vénérable Jeanne Françoise Leckomba Louméto. D'autres femmes ont fustigé le comportement des com-

merçants des stupéfiants qui participent à la prolifération des gangs dans le pays. «Que le Gouvernement prenne une loi interdisant l'exportation et la commercialisation des

stupéfiants, parce que leur consommation entraine les jeunes à la dérive comportementale», a déploré une participante.

A cet effet, les femmes ont plaidé pour la diligence des centres d'instruction et de réinsertion d'Aubeville, de Louvakou et d'Opokania annoncés par les gouvernants.

Institué par la Constitution du 25 octobre 2015, le

Conseil consultatif de la femme est un organe chargé d'émettre des avis au Président de la République sur les questions liées à la condition de la femme. Il fait également au Gouvernement des suggestions visant à promouvoir l'intégration de la femme au développement.

Eben Ezer OKABA-YOULOU
(Stagiaire)

Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner

NECROLOGIE



Germain BATAMIO, Victor DIAKABANA, Zacharie MAMPOUYA et famille KAHUNGA ont la profonde douleur d'informer les parents, amis et connaissances du décès de leur mère, grand-mère et matriarche **Hélène NSANA**. Décès survenu à l'âge de 101 ans, le 31 mars 2024, à 12h50, au Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville, des suites d'une maladie. La veillée mortuaire se tient à Poto-Poto, au n°100 de la rue Kouyous. L'inhumation aura lieu le vendredi 19 avril 2024, au village Ngandou (district de Loumo).

Que Dieu lui accorde l'éternel repos dans la béatitude la plus absolue.

LEXA International Consulting Congo

02, Av. de la liberté, Camp 15 Août, Résidence les Flamboyants, Immeuble Baobab, Local 242 Brazzaville, Congo.
Tel: (242) 05 581 43 38/www.lexa-inter.com /B.P: 717/NIU: M2014110001756125
RCCM CG/BZV/14 B 5564

ANNONCE LEGALE CONSTITUTION

«MAKAMBO»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de 1.000.000 FRANC CFA
Siège social: rue Tsaba n°21 – Mougali, Brazzaville
RCC: CG-BZV-01-2024-B13-00087 / République du Congo

CONSTITUTION

Suivant actes sous-seing privé reçus par le Cabinet LEXA International Consulting Congo le 19 février 2024, enregistrés au Bureau des domaines et du timbre à Brazzaville, le 20 février 2024 sous les folios 034/31 - 034/32 - 034/33 - 034/34, numéros 0507 à 0510, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes:

Forme sociale: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle (S.A.R.L.U)

Objet social: La société a pour objet, en tous pays, notamment dans les pays Etats parties au traité OHADA et plus particulièrement en République du Congo:

- Mine et énergie
- Import-export
- Prestations de services dans le domaine de mine et énergie

Dénomination sociale: MAKAMBO

Siège social: rue Tsaba n°21 – Mougali, Brazzaville - République du Congo

Durée: quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de l'immatriculation au Registre de Commerce et de Crédit Mobilier, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation prévus par les statuts;

Capital social: UN MILLION (1.000.000) de FRANCS CFA, divisé en cent (100) parts de dix-milles (10.000) FRANCS CFA chacune,

numérotées de 1 à 100, entièrement souscrites par l'associé unique;

Déclaration de régularité et de conformité: aux termes d'une déclaration de régularité et de conformité reçue par le Cabinet LEXA International Consulting Congo, le 19 février 2024 et enregistrée au Bureau des domaines et du timbre à Brazzaville, sous folio 034/33 numéro 0509, il a été constaté que toutes les parts souscrites ont intégralement été libérées par l'associé unique ;

Gérance: aux termes d'un procès-verbal de nomination du gérant en date à Brazzaville du 19 février 2024, Monsieur LIKONDZABEKA François, de nationalité congolaise, demeurant à Brazzaville, a été désigné en qualité de gérant pour une durée illimitée; **Immatriculation au RCCM:** la société est immatriculée au Registre de Commerce et de Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 22 février 2024, sous le numéro CG-BZV-01-2024-B13-00087.

Fait à Brazzaville, le 11 avril 2024
Pour avis

LEXA International Consulting Congo
Cabinet conseil juridique et fiscal local & international

Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire à Pointe-Noire

73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1^{er} étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P: 1718
Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE MAZHA SUBSEA SERVICES

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 01 Février 2024, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 08 Février 2024, sous le folio 026/7 N°01027, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée (SARL) en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: MAZHA SUBSEA SERVICES en sigle «M.S.S»; nels spécialisés (connexion de Tanker) ; R.O.V Services; Activités secondaires.

Forme: Société à Responsabilité Limitée; **Durée:** Quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son immatriculation au RCCM;

Capital: Un million (1 000 000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales de dix mille (10 000) francs CFA; **Gérant:** Monsieur Ghislain Eugene BOUAKA

RCCM: CG-PNR-01-2024-B12-00029, du 14 Février 2024.

Pour insertion légale

-Maître Léole Marcelle KOMBO

Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire à Pointe-Noire

73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1^{er} étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P: 1718
Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE AFRICA SERVICES & INDUSTRIE en sigle «A.S.I.»

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 06 Février 2024, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 09 Février 2024, sous le folio 027/9 N°01087, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée (SARL) en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: AFRICA SERVICES & INDUSTRIE en sigle «A.S.I.»; - Fabrication d'huile et matière grasse à partir de pressage de produits agricoles;

Forme: Société à Responsabilité Limitée; - Importation de produits alimentaires et agricoles;

Capital: Un million (1 000 000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales de dix mille (10 000) francs CFA; - Exportation de produits alimentaires et agricoles;

Siège social: Immeuble Easy Business Center, derrière l'hôtel du Port, Pointe-Noire, République du Congo; - Location d'engins et machines agricoles. **Durée:** Quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son immatriculation au RCCM;

Objet: La société a pour objet, en République du Congo: - Production agricole et élevage; - Transformation de produits agricoles; **Gérant:** Monsieur Kheireddine HASSEN-KHO-DJA
RCCM: CG-PNR-01-2024-B12-00030 du 16 Février 2024.

Pour insertion légale

- Maître Léole Marcelle KOMBO-

INSERTION LEGALE**«CONGO OILFIELD SERVICES» S.A.**

Société Anonyme avec Conseil d'Administration
 Au capital social de 2 220 000 000 de Francs CFA
 Siège social Sis: 07 Avenue Dominique Mbatchi Songolo.
 Boite Postale: 1225, Pointe-Noire, République du Congo
 RCCM: CG/PNR 117 B 242

Aux termes de l'Assemblée Générale Mixte de la société «**CONGO OILFIELD SERVICES**», Société Anonyme avec Conseil d'Administration, reçue en dépôt par l'Office Notarial de Maître **Hortense MVINZOU LEMBA**, il a été décidé de l'augmentation du capital social de ladite société ainsi qu'il suit:

Suivant procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Mixte du **28 avril 2023**, enregistré à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de la Plaine en date du vingt juin deux mille vingt-trois, Folio **112/23 N°2871** le capital social a été porté de Sept cent vingt millions (720 000 000) de Francs CFA à Deux milliards deux cent vingt millions (2 220 000 000) de Francs CFA par compensation de compte courant d'associés, et par apport en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription.

En conséquence de cette modification, les Statuts ont été mis à jour.
 Mention sera portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire.

Pour insertion

Maître Hortense MVINZOU LEMBA

INSERTION LEGALE**«HORUS» S.A.**

Société Anonyme avec Conseil d'Administration
 Au capital social de 4 536 896 860 de Francs CFA
 Siège social Sis: Vindoulou vers le Poste de Gendarmerie.
 Boite Postale: 1225, Pointe-Noire, République du Congo
RCCM: CG.PNR-01-2016-B14-01410

Aux termes de l'Assemblée Générale Mixte de la société «**HORUS**», Société Anonyme avec Conseil d'Administration, reçue en dépôt par l'Office Notarial de Maître **Hortense MVINZOU LEMBA**, il a été décidé de l'augmentation du capital social de ladite société ainsi qu'il suit:

Suivant procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Mixte du **28 avril 2023**, enregistré à Brazzaville aux Domaines et Timbres de la Plaine en date du vingt juin deux mille vingt-trois, Folio **112/21 N°2869** le capital social a été porté de Deux milliards cent trente millions (2 130 000 000) de Francs CFA à Quatre milliards cinq cent trente-six millions huit cent quatre-vingt-seize mille huit cent soixante (4 536 896 860) Francs CFA, par incorporation du compte courant de l'actionnaire majoritaire.

En conséquence de cette modification, les Statuts ont été mise à jour.

Mention sera portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire.

**Maître Hortense
 MVINZOU LEMBA**

**CONGOLAISE INDUSTRIELLE DES BOIS
 «C.I.B.»**

Société anonyme avec Conseil d'Administration
 au capital de 10.021.500.000 de Francs CFA
Siège social: Site C.I.B., Pokola, B.P. 41 Ouessou – République du Congo
 RCCM Ouessou n° CG/OUE/05 B 179

ANNONCE LEGALE

Aux termes du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le **10 février 2024**, enregistré à Ouessou, Folio **067/2**, numéro **056**, il a été décidé de la nomination de Monsieur **Benoît Guillaume Aimé SIMON** en qualité de Directeur Général de la Congolaise Industrielle des Bois (CIB), filiale du groupe Olam Agri, à compter du **15 février 2024**, pour une durée d'un (1) an, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le **31 décembre 2024**.

Mention modificative au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) a été effectuée par dépôt légal dudit Procès-verbal au greffe du Tribunal de Grande Instance de Ouessou le **8 avril 2024**.

Fait à Pokola, le 10 avril 2024

Pour avis.

ETUDE de Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU

Notaire à Brazzaville
 1^{er} étage immeuble City Center, Centre ville,
 Tél. (00242) 06. 687 4879; 04 0281395
 E-mail: syljeatresorilahoumoussounda@gmail.com
 moussyljea@yahoo.fr
 REPUBLIQUE DU CONGO

DOXA-SARL

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE
 Capital: UN MILLION (1.000.000) Francs CFA
 Siège: au N°46 Rue Mouila, Ouenzé Brazzaville
 RCCM CG-BZV-01-2007-B12-00182

MISE A JOUR DES STATUTS

Aux termes des actes reçus par Maître **Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU**, en date à Brazzaville du **21 Mars 2024** dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de la plaine en date du **21 Mars 2024**, sous Folio **056/80 n°1969**, il a été procédé au Renouvellement du mandat du Gérant, et à l'harmonisation des Statuts. Il ressort des résolutions suivantes:

Les associés ont décidé:

- Du Renouvellement du mandat du Gérant, Mr **MIZELE-VILA Ernest**, pour une durée déterminée de 5 ans,
- De l'harmonisation des Statuts selon l'Acte uniforme relatif aux sociétés commerciales et au Groupement d'intérêt Economique (OHADA).

Ces résolutions ont été adoptées par les associés.

Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion

**Maître Trésor Syljea
 MOUSSOUNDA-ILAHOU**

Les sociétés de paiement Mobile Money et Airtel Money, vecteurs d'inclusion financière au Congo

Les deux géants du paiement Mobile au Congo, en l'occurrence Mobile Money Congo S.A (MMC SA) et Mobile Commerce Congo S.A (MCC), plus connus sous l'appellation de Mobile Money et Airtel Money, ont procédé ce jeudi 28 mars 2024 à Brazzaville à la signature d'une convention visant à unir les deux entités au sein de l'association professionnelle des établissements de paiement, sous la supervision du Directeur Général des institutions financières nationales, Jean Pierre Nonault.

Par cette convention, M.M.C S.A et M.C.C S.A se conforment à une obligation réglementaire nationale qui exige des établissements assujettis de se regrouper

sentants des deux sociétés, Jean Bosco Nkousi de Mobile Money Congo S.A et Lenine Mbiyé de Mobile Commerce Congo S.A, se sont félicités de l'apport et de la



Pendant la signature de la convention



Une vue de la séance de travail



Après la signature, les participants immortalisent l'instant

en association pour mieux défendre leurs intérêts, au sein de l'association professionnelle des établissements de paiement en sigle APEP. Cette Association vise, entre autres, à garantir la célérité des transactions financières dans un environnement technique et juridique sécurisé, ainsi que promouvoir, le bon fonctionnement et la modernisation des systèmes de paiement. Les principaux repré-

sentants des deux sociétés, Jean Bosco Nkousi de Mobile Money Congo S.A et Lenine Mbiyé de Mobile Commerce Congo S.A, se sont félicités de l'apport et de la contribution de leurs structures respectives à l'essor économique du pays, ainsi que des opportunités novatrices que présente cette collaboration. " Dans tout secteur d'activité, on rencontre généralement des opportunités et des menaces... il nous faut évidemment nous unir pour faire face ensemble à tout type de menace... et mettre ensemble nos énergies pour pouvoir saisir toutes les opportunités", a

déclaré Lenine Mbiyé, Directeur Général de Mobile Commerce Congo. Le patron de Mobile Money Congo S.A s'est montré optimiste quant à l'apport des services de paiement mobile à l'essor économique du pays. "Notre plus grande contribution à l'économie nationale se manifeste à travers nos quelque 3 500 000 comptes actifs chaque mois entre nos deux structures,

représentant ainsi la plus grande part de la financiarisation dans notre pays", s'est félicité, à son tour, Jean Bosco Nkousi, Directeur Général de Mobile Money Congo S.A. Pour le ministère de l'Économie et des Finances, à travers la direction générale des institutions financières nationales qui chapeaute cette association (APEP) liant désormais les deux géants du transfert de fonds électroniques, il était temps,

vu la diversification de l'économie, de compter sur ce secteur pour améliorer l'inclusion financière du Congo en posant les bases de la réglementation dans le domaine. " On doit comprendre la structure des coûts, combien ça coûte à Mobile Money et à Airtel Money, ou au secteur des établissements de paiement... comment est-ce qu'on doit travailler ensemble pour que les Congolais bénéficient des

nouveaux services à moindre coût, tel est l'objectif de l'inclusion financière", a souligné le Directeur Général des institutions financières, Jean Pierre Nonault. Les deux entités ont par ailleurs rassuré les consommateurs quant à la concurrence entre elles, déclarant ne pas perdre de vue la performance et l'innovation dans les services proposés.

LIVRE

Modeste Elenga, du micro à la plume

Dans la profusion des écrits qui arrivent chaque mois sur le marché au Congo, tout n'est pas à hisser au rang de bestsellers, loin s'en faut. Mais le Congo sort d'une misère éditoriale grâce à l'installation ici et là de maisons d'édition qui ne se cantonnent plus seulement à Brazzaville. A Pointe-Noire, et aussi en France sous l'impulsion de Congolais qui ont su capter une partie des ressources littéraires du pays, le Congolais se donne à lire.

Dans la presse, Modeste Elenga a lancé un petit livre succulent qui attire l'attention et invite à découvrir un contenu peu banal. Il y a dans l'univers de Modeste Elenga, Directeur de Radio Congo, un tricot d'intrigues qui se télescopent tout le temps. Si on n'y prend garde, on risque de croire les apparences qui jalonnent le chemin de ses intrigues et de les prendre pour argent comptant. Même le titre de son dernier roman sur lequel je me suis jeté est déroutant. «Parce que Christ ne savait pas lire»*. Le lecteur imprévu va saliver devant la perspective d'un essai, d'un traité théologique, d'un manuel de philosophie: rien de tout cela. Rien! Même en temps de Pâques, «Christ» n'est pas le Seigneur ressuscité mais un surnom, un diminutif. Plus à l'aise dans

son gang de koulouna que sur les bancs de l'école où les tragédies de la vie ne l'ont pas maintenu, le pauvre garçon sur lequel tout le quartier bruit des rumeurs les plus sordides ne rêvait que de respectabilité et d'amour. Même au quartier, Christ n'est pas Christ: on lui a définitivement tressé la couronne d'anti-héros, sous d'épervier, chef de bande. Qui saura jamais ce qui trotte dans la tête même des brigands les plus sanguinolents. Christ ne rêvait que de respectabilité et d'amour. Mais chaque fois qu'il se mêle à une communauté, de village ou de quartier, le destin le renvoie dans les cordes. Si ce n'est pas par la mort d'une maman qui l'adorait, c'est par la méchanceté des tantes qui ont mieux à faire qu'à avoir la patience d'éduquer un voyou. C'est ainsi qu'il arrive en ville. Et qu'après moult péripéties, il



Modeste Elenga

rencontre Vinedi. Prénom peu banal pour une fille ordinaire déjà ciblée par les sans foi ni loi du quartier, jusqu'à ce que Christ mette de l'ordre dans tout cela. De l'ordre dans le respect, malgré les comérages et les craintes des parents qui n'entendent pas que leur enfant soit la proie d'un pirate. Modeste sait raconter ce qui arrive, mélange de ses souvenirs d'enfance et de ses aventures de chef de gang, de sa culture ancestrale. Christ restera de bonne tenue aussi, toujours strict dans sa discipline personnelle.



La couverture du livre

Quand Vinedi sera enceinte, ça ne sera pas de lui... Déchirure, incompréhension, perspectives de retrouvailles peut-être. Mais surtout deux mondes qui s'éloignent, avec une Vinedi qui est allée à l'école et un Christ «qui ne savait ni lire, ni écrire»!

A.S.MIANZOUKOUTA

• «Parce que Christ ne savait pas lire», roman, 198 pages. Editions Okera, Brazzaville 2024. Préface d'Obambé Gakosso et Guy-Armand Mampassi

DISPARITION

Frédéric Baoua, dit «Bipoli», a tiré sa révérence à Dolisie

Natif du district de Kimongo (département du Niari), Frédéric Baoua, dit «Bipoli», une des figures de proue de la musique de la capitale de l'or vert, est décédé le 21 février 2024, des suites d'un arrêt cardiaque à l'hôpital général de Dolisie. Agé de 64 ans, il a été inhumé au cimetière public de Manganzi, le samedi 3 mars dernier devant ses collègues, fans, amis et connaissances, très affligés.

C'est dans les années 79-80 que Frédéric Baoua, âgé d'à peine 16 ans, est attiré par la manière de chanter d'Athanase Nkaya «Mathos Mwana-Mukamba» du célèbre orchestre Super Boboto de Brazzaville (SBB). L'adolescent décide de marcher dans le sillage de ce dernier.

Artiste-né, Frédéric intègre l'orchestre amateur Baka-Forme, du président Auguste Matoubouana «Pams», aux côtés des virtuoses Jean Didier Ngoma «Imprésario Adada», Love, Didier Nzaba «Nzoulaza», Basile Moulady «Fofana Moulady», Loussoueke «Chequedan». Bon chanteur et danseur, Bipoli brille de mille feux. En 1981, Angelou Chevauchet, à l'état civil Florent Mbougou, chef de l'orchestre Bawadié, attiré par son talent hors pair, l'enrôle au sein de son groupe.

La nouvelle recrue forme, avec Bongo Profeta et Angelou Chevauchet, un trio incomparable de la chanson à Dolisie, rivalisant ainsi avec les orchestres comme Super Comirail de Makabana, Sitou wa mfla de Nkayi et Nasimina. Que des foules à leurs répétitions et concerts! Le public adulé attribue au bar-dancing Niari Club (T80), le sobriquet de «Bipoli», à l'image du légendaire chanteur de l'ensemble musical Viva la Musica de l'ex-Zaïre, aujourd'hui (RDC), au moment où l'orchestre de la police Bala-Bala, de passage à Dolisie, se produisait.

Ce passionné de musique était devenu tellement populaire que sa renommée avait dépassé les frontières du Niari. Bipoli a chanté dans les bars les plus attractifs de l'époque à Dolisie: «Grand hôtel», «Neuf tôles», «Pavillon Bleu», «Cercle culturel», «Buffet de la gare», «Café Rio», «Niari club», «Bikoukous», «Pénépéné na Nzambé», «Maquinaloka Barthélemy», «Didas», «Petit Faignond»... La liste n'est pas exhaustive. Après la dislocation de l'orchestre Bawadié, Bipoli, qui a consacré sa vie à la musique, intègre l'orchestre Niari-Music, jusqu'à sa mort.

Célibataire, il laisse à la prospérité quatre enfants. Dans l'une de nos causeries à Dolisie, Bipoli nous avait confié qu'il préparait en solo un album, dont le thème central portait sur la moralisation de la jeunesse. Dommage que ce rêve soit brisé avant sa matérialisation! Dieu a donné; Dieu a repris. Adieu l'artiste!



Frédéric Baoua, dit «Bipoli» sur scène

Equateur Denis NGUIMBI

les codes sociaux formulés par le CSLC. «On a mis des comités de veille pour vérifier que chaque programme, film, série, acheté et diffusé ne comporte pas des sujets tels que LGBT», a-t-il dit. Une autre question évoquée par les deux parties, celle de la piraterie des programmes Canal Plus. «Le piratage est quelque chose qui nous fait

du mal, qui fait du mal aussi à l'industrie audiovisuelle congolaise générale en dehors de Canal Plus, et au Trésor Public congolais parce qu'une activité de pirate ne rapporte rien», a rappelé Jean Christophe Ramos. Le fléau de la fraude et du piratage audiovisuels occasionne des pertes de revenus estimés à plus de 120 milliards de F CFA dans l'industrie cinématographique et médiatique en Afrique subsaharienne. Si le piratage audiovisuel est sur front de la guerre économique, le Congo semble peu armé contre cette criminalité 2.0.

Jean Pascal MONGO-SLYHM (stagiaire)

2^e EDITION "DEFI DE LA SAPE"

Nino Valenté, sacré meilleur sapeur

Les passionnés de la mode, de l'allure, des tissus et de l'élégance, notamment les adeptes de la religion «Kitendi» (entendez tissu), ont massivement pris d'assaut l'espace Bowling à Bacongo, le deuxième arrondissement de Brazzaville. En vue d'assister, le 30 mars dernier, à la finale de la deuxième édition de la compétition de démonstration et d'exhibition vestimentaire dénommée «Défi de la sape», qui a couronné Nino Valenté alias «l'homme des pièces rares».

L'évènement attendu s'est déroulé en présence des autorités administratives, au nombre desquelles Bernard Bantantou et Marcel Ganongo, respectivement administrateurs-maires de Bacongo et de Ouenzé. Sous le regard bienveillant d'un public hétérogène acquis aux valeurs de la «sapologie». Après plusieurs mois de compétition qui ont mis aux prises plus d'une vingtaine de sapeurs issus de la capitale de la sape, «Brazzaville», les quatre finalistes, au mieux de leur forme, ont démontré leur savoir-faire en matière d'habillement. Avant de recevoir leurs récompenses, les finalistes: Bifouma Internationale, la seule femme; MG de la sape (l'homme des couleurs difficiles); Nino Valenté (le patron des pièces rares) et Monsieur le Maire de la sape, ont eu droit à quatre minutes d'exhibition lors des trois sorties prévues. Ils ont défendu âprement leurs passages vestimentaires, leurs techniques et leurs démarches.

Au bout du compte, c'est Nino Valenté qui a été sacré. Il a séduit le jury et le public et reçu une enveloppe de 2 millions F CFA. Classé deuxième, Monsieur le Maire a empoché la somme d'1 million F CFA tandis que la troisième, Bifouma, a reçu 500.000 F CFA. Le quatrième a été gratifié d'une enveloppe de 300.000 F

CFA offerte par le parrain de cette édition, Marcel Ganongo. Satisfait et ému, Nino Valenté, le vainqueur, a dévoilé le secret de sa réussite et exhorté les «ngailats» (entendez, ceux qui ne savent pas faire rimer les couleurs) à être désormais attentifs: «Le secret, c'est l'application des normes de la sape. L'an passé, j'étais dominé en quarts de finale et, aujourd'hui, la classe, l'élégance et la beauté ont joué en ma faveur. L'initiative est louable car la sape est notre patrimoine. Les Congolais doivent en être fiers et travailler pour sa promotion». S'exprimant au nom de l'organisateur de l'évènement, Bob Lokoli, responsable de la communication et marketing à DRTV, a loué l'engagement des sapeurs et des



Le vainqueur Nino Valenté (au milieu) recevant son chèque des mains des organisateurs

responsables de cette chaîne qui ont milité activement à la réussite de cette édition. Avant d'inviter les sponsors et partenaires à manifester leur intérêt aux côtés des initiatives qui valorisent la nation congolaise. L'objectif, a-t-il affirmé, «c'est de promouvoir la sape qui est un puissant vecteur de divulgation de la culture congolaise. La sape touche plusieurs secteurs de la société. Aujourd'hui, les gagnants ont reçu des chèques et je pense

qu'ils vont se lancer dans des activités économiques et créer des emplois», a-t-il affirmé. Organisé par le groupe DRTV, le «Défi de la sape» est un évènement qui accroche et mobilise les sapeurs et le public. Le rendez-vous est donc pris pour la troisième édition qui sera totalement ouverte aux sapeurs d'autres départements du Congo.

Alain-Patrick MASSAMBA

CSLC

Canal Plus s'engage à la diffusion des programmes en rapport avec les réalités culturelles du Congo

Dans l'exercice des fonctions qui lui sont conférées, le Conseil supérieur de liberté de communication (CSLC) a rencontré le directeur de la société Canal Plus Afrique, Monsieur Jean Christophe Ramos, le vendredi 5 avril 2024, afin d'échanger sur la qualité de ses programmes diffusés au Congo.

Le fond de cet échange a été l'adaptation des programmes des chaînes Canal Plus qui ne reflètent pas les réalités socio-culturelles et morales du Congo. Le directeur de Canal Plus

Afrique a reconnu que certains sujets diffusés par la chaîne ne correspondent pas à la culture de plusieurs pays africains, à l'inverse des pays occidentaux. Il a décidé de prendre en compte



Les deux parties pendant la rencontre



AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société **LCB Bank**, Société anonyme avec conseil d'administration au capital de 14.340.000.000 de FCFA, immatriculé au RCCM de la ville de Brazzaville sous le numéro CG-BZV-01-2004-B14-00037, dont le siège social est situé sur l'Avenue Amilcar Cabral Centre-ville Brazzaville, sont convoqués le **07 mai 2024** à 15 heure 30 minutes en Assemblée Générale à caractère mixte au siège de la société. Cette assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour ci-après :

A titre ordinaire :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les états financiers de synthèse de cet exercice, approbation desdits états financiers et quitus aux Administrateurs,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, et approbation desdites conventions,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Approbation des indemnités de fonction des Administrateurs,
- Ratification de la cooptation d'un administrateur

A titre extraordinaire :

- Suppression de l'article 24.2 des statuts
- Mise à jour de l'article 6 des statuts
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités et mise à jour subséquente des statuts.

Fait à Brazzaville, le 05 avril 2024

Humbert PENDINO
Président du Conseil d'Administration

NECROLOGIE

La famille Kongo et enfants, son épouse Mme Kongo Odette née : Akouala Gambou et les enfants Mousseti : Vous annoncent le décès de leur père, oncle, frère, époux **Jean-Martial Michel KONGO**, ancien ambassadeur du Congo en RDC et au Tchad ; ancien secrétaire d'Etat à la décentralisation; ancien président de l'Association des géographes du Congo et professeur d'université à la retraite. Décès survenu le 1^{er} avril 2024 à Metz (France). La suite du programme vous sera communiquée ultérieurement.



OFFICE NOTARIAL NIATI – TSATY

Tel: (+242) 05 549 29 00 /06 444 52 48
E-mail : etudeniaty@yahoo.fr
Etude sise, Centre-ville, Boulevard du Général Charles de Gaulle
en face du supermarché FRANPRIX,
B.P 1707 – Pointe – Noire
REPUBLIQUE DU CONGO

INSERTION LEGALE

«IMEX PHARMA», Société en liquidation
Société Anonyme Unipersonnelle
Au capital de : 10.000.000 Francs CFA
Siège social : Tchickobo, Zone Roc, villa 711,
Maison sans Frontière, B.P 885 – Pointe-Noire
République du Congo
RCCM: CG-PNR-01-2017-B15-00021

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'un Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société IMEX PHARMA SAU établi sous seing privé en date du 21 novembre 2023, il a été décidé de la dissolution anticipée de la société «IMEX PHARMA» SAU et sa mise en liquidation. Le Cabinet Winner Business Consulting est nommé en qualité de liquidateur pour la durée des opérations de liquidation de la société « IMEX PHARMA» SAU. Le siège de la liquidation est fixé à Pointe-Noire, Tchickobo, Zone Roc, villa 711, Maison sans Frontière, République du Congo. Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 27 novembre 2023, duquel la dissolution anticipée a été inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier « RCCM » sous le numéro CG-PNR-01-2023-M-02965. A compter de cette date, la société est en liquidation. Les créanciers de ladite société sont invités à produire leurs créances au siège de la liquidation dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication des présentes.

Pour insertion
Maître S. Chancel NIATI – TSATY
Notaire

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE
Notaire à Pointe-Noire

Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique face hôtel Elaïs, Tél: 06664.85.64/04432.52.12.
B.P: 4821, E-mail: yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire – République du Congo.

SAIPEM S.P.A

Au capital de 501.669.790,83 Euros
Siege Social: Milan, Via Luigi Russolo 5, Italie
Code fiscal et numéro d'inscription au registre
des entreprises de Milan, Monza Brianza et Lodi 00825790157

ANNONCE LEGALE

Aux termes de la procuration établie par Monsieur Alessandro PULITI, Administrateur Délégué et Directeur Général de la société Saipem S.p.A, en date du 31 Janvier 2023, pris au rang des minutes du Notaire soussigné en date du 13 Mars 2024. Procuration dans laquelle:
- Monsieur Emmanuele CALO', est désigné comme représentant légal de la succursale Saipem S.p.A, en République du Congo.
Dépôt: Au Greffe du Tribunal de Commerce de

Pointe-Noire sous le numéro CG-PNR-01-2024-D-00221.
Immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro CG-PNR-01-2013-B21-00023.
Fait à Pointe-Noire, le 29 Mars 2024.

Pour insertion.

-Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE-

COMMISSION NATIONALE DE
REPUBLIQUE DU C
TRANSPARENCE ET DE RESPONSABILITE
DANS LA GESTION DES FINANCES
PUBLIQUES
BUREAU
PRESIDENCE
CABINET

N° 0 0 5 /CNTR/B/CAB.



REPUBLIQUE DU CONGO
Unité* Travail* Progrès

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (SERVICES DE CONSULTANT)

La Commission Nationale de Transparence et de Responsabilité d la Gestion des Finances Publiques (CNTR) se propose de réaliser, en quatre (04) lots des audits financiers pour les exercices 2021, 2022, et 2023 par les services de Consultants (cabinets) sur les comptes des structures ci-après :

N.B. : Chaque candidat peut soumissionner à un ou plusieurs lots.

Numéros des lots	Objet du lot
Lot 1	Agence Congolaise d'Information (ACI)
Lot 2	Centre National des Transfusion Sanguine(CNTS)
Lot 3	Global Access
Lot 4	Redevance Audiovisuelle (RAV)

Qualifications :

Le Consultant intéressé doit :

- Avoir une expérience confirmée en comptabilité publique et audit financier ;
- Avoir un personnel clé ayant une bonne connaissance et des qualifications professionnelles appropriées sur les procédures de gestion des finances publiques

Les dossiers de candidatures comprennent :

- les CV du personnel clé ;
- Les références des missions analogues;
- L'agrément CEMAC du cabinet ;
- L'agrément du Cabinet l'ONEC-C :
- Le RCCM, NUI, Certificat de moralité ou l'attestation de non-redevance fiscale exercice 2023;

- L'offre technique;
- L'offre financière.

Méthode de sélection :

- Le Consultant sera recruté selon la méthode de Sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC), conformément aux règles et procédures du code de passation d marchés publics.

Lieux de dépôt des offres et retrait des dossiers:

- Les dossiers sont à déposer au plus tard le 30 avril 2024, à 14h 00, au cabinet du Président de la CNTR, situé à l'immeuble des Conseils consultatifs nationaux, rue des Manguiers, Mpila, tél 05 504 12 09 / 06 9271878, Brazzaville, du lundi à vendredi de 9h00 à 14h00.

Inscription :

- Le retrait des lots valant inscription au registre des candidatures est ouvert du 16 au 23 avril 2024 contre versement de la somme de vingt-cinq mille (25 000) francs CFA par lot non remboursable.
- Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires à la même adresse.

Fait à Brazzaville le, 21 mars 2024

Le Président,
LE PRÉSIDENT
Joseph MANA FOUAFOUA.

FOOTBALL

Trois prétendants, un tabouret !

Le championnat national de Ligue 1 n'a pas encore livré tout son secret. A sept journées de la fin, trois équipes sont bien placées pour décrocher le titre : AC Léopards (39 points), le leader, AS Otohô (34 points) qui s'est réinstallée à la deuxième place à la barbe des militaires d'Inter Club (33 points) relégués à la troisième place du classement provisoire. Cependant la dernière ligne droite peut réserver des surprises. Pourquoi JST (31 points), CARA (29 points) et Diabes-Noirs (29 points) ne coifferaient-ils pas sur le fil le trio de tête ?

En attendant, la 19^e journée, le week-end dernier, n'a produit qu'une surprise: la défaite d'Inter Club battu par FC Kondzo (0-1). Un retour sur terre brutal pour les militaires !

Les Fauves du Niari, eux, ont encore frappé et empêché trois points. Cette fois-ci aux dépens de la lanterne rouge,



Les Fauves du Niari toujours en tête du peloton.

FC Nathaly's, qu'ils ont épinglé (2-0) à leur tableau de chasse dans son fief de Pointe-Noire. Les quatre points d'avance sur leur dauphin sont importants, mais ce n'est rien par rapport au nombre de points encore en jeu (21). Donc, l'AC Léopards ne peut pas dormir sur ses lauriers ou se permettre un relâchement, a déclaré un inconditionnel à la fin de la rencontre. L'AS Otohô a fait une bonne opération en remontant d'un

rang. L'équipe d'Oyo est revenue à la deuxième place en mettant fin à deux journées sans succès : une victoire aux dépens du V.Club-Mokanda (2-0).

Entre JST et Etoile du Congo, on n'était pas loin de désigner les jeunes descendus des collines de Talangai comme virtuels vainqueurs. C'est un nul (1-1) qui a finalement sanctionné, dimanche 14 avril, ce dernier match de la 19^e journée. Qui

avait débuté vendredi 12 avril par le succès des Diabes-Noirs face à l'AS JUK (2-0) et le match nul vierge entre CARA et l'AS Vegas.

G.-S.M.

Rappel des résultats: Diabes-Noirs-AS JUK (2-0), CARA-AS Vegas (0-0), AS BNG -AS Cheminots (3-0), AS Otohô-V.Club-Mokanda (2-0), FC Nathaly's-AC Léopards (0-2), Inter Club-FC Kondzo (0-1), JST-Etoile du Cogo (1-1).

BASKET-BALL

Comment ne pas s'interroger ?

Les Congolais demeurent sur des interrogations sept ans après l'exclusion du pays des compétitions internationales par FIBA Afrique.

Tous les mordus du basket-ball congolais sont en ce moment déçus. Déçus de l'incapacité ou du manque de volonté des pouvoirs publics d'épurer la dette (800 000 dollars US environ) que la Fédération congolaise de basket-ball doit payer à FIBA Afrique pour avoir renoncé en 2017 à l'organisation de l'Afro-Basket que le Congo avait librement demandé et obtenu d'accueillir. Or un pays qui s'éloigne des compétitions internationales s'éloigne du progrès. C'est, en substance, le message du président de la FECABASKET qui vient de séjourner à Brazzaville, où il a assisté aux rencontres du championnat local. Il a plaidé pour un retour du basket congolais sur la scène continentale.

Cela fait sept ans que les basketteurs congolais sont privés de compétitions internationales. Que ce soit au ni-



Les basketteurs congolais ont soif de compétitions internationales

veau des sélections nationales ou à celui des clubs. Comment peut-on expliquer une telle indifférence? A quel niveau se situe la difficulté? Pourquoi les promesses tenues ne sont-elles pas réalisées? Préférence exagérée accordée au football au détriment d'autres disciplines? Le ministère en charge

des Sports et la FECOKET détiennent les vraies réponses. Les deux parties donnent l'impression d'être impuissantes. Mais un jour, cela se saura. En attendant, on reste sur des interrogations.

Francky SOUAPIBOU

NECROLOGIE

Ils sont partis...

Dans Le flot des informations, on est parfois contraint de tendre l'oreille à des confrères pour apprendre la mort d'un tel, sans pour autant donner la date ou le mois.



Ossouala "Papillon"

Ainsi Mbengo "Kamalé", ancien milieu de terrain des Diabes-Noirs, est mort...

Jean-Pierre Mombo Moukolo, ancien joueur et dirigeant de Patronage Sainte-Anne, s'est lui aussi endormi de maladie, il y a quelques semaines.

Tout comme Ossouala "Papillon", ancien international de basket-ball. Il l'a pratiqué dans BCO devenu CARA. Paix à leur âme...

ARTS MARTIAUX

Les pratiquants de Nihon Tai Jutsu à l'école du savoir à Pointe-Noire

Du 5 au 7 avril 2024, 90 budoïkas venus du Cameroun, de Brazzaville et de la ville hôte ont été à l'école du savoir en participant à un stage international de haut niveau de renforcement des capacités des maîtres et élèves pratiquants le Nihon Tai Jutsu.

Le stage qu'a abrité la salle de sport du lycée Victor Augagneur, était animé par l'expert mondial, Me Laurent Larivière, ceinture noire 6^e dan de Nihon Tai Jutsu. C'est le deuxième stage de cette discipline organisé au Congo, mais le tout premier dans la ville océane. Pendant trois jours, les maîtres responsables des clubs ont assimilé



Les pratiquants du Nihon-Tai-Jutsu

et amélioré leurs connaissances sur les techniques de défense et les katas.

Au terme de ce stage de haut niveau, Me Laurent Larivière n'a pas tari d'éloges pour le degré de

compréhension des apprenants. «Le Congolais qui est né sportif, s'adapte à tout, sans trop de

PERSPECTIVES D'ETATS GENERAUX DU FOOTBALL

Qu'est ce qui va changer ?

En 2022, le ministère en charge des Sports avait organisé, du 16 au 18 avril, les états généraux du football. En organiser d'autres deux après, «c'est occasionner des dépenses supplémentaires à l'Etat», estiment certains observateurs.

Certains acteurs ne semblent pas convaincus de la nécessité d'organiser les états généraux que réclament le président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba. Ces nouvelles retrouvailles ne devraient pas déboucher sur une révolution.

En avril 2022 déjà, les principaux acteurs du football congolais et ceux du ministère des Sports avaient mené une réflexion pendant trois jours. Elle avait abouti sur un diagnostic pertinent et, tout naturellement, sur une thérapeutique appropriée, notamment 12 recommandations. Le ministre Hugues Nguélon délé devait rendre compte au Gouvernement et mettre des moyens à disposition. Pour «payer le médicament au football malade et lui administrer le traitement», pour paraphraser un participant. Deux ans après, rien n'a vraiment changé. On note comme un blocage, une incapacité à mettre en pratique ce qui a été arrêté.

Les clubs ont besoin d'organisation pour bien se gérer et offrir des contrats aux joueurs qui ont fait du football leur unique métier. Or, les clubs congolais brillent par une organisation d'une époque révolue. Ils ne vivent que des sacrifices de dirigeants bénévoles dans une conjoncture morose où il n'existerait pas de sponsors pour stimuler la volonté de ces derniers d'aider à la relance effective du football. Lorsque ces dirigeants éternuent, les clubs tussent. «Devrions-nous être surpris que sélections nationales et clubs accumulent des contreperformances? La faillite des clubs se répercute inévitablement sur les équipes nationales. Et au nom de l'indépendance des clubs, on les laisse mourir. On devrait même se gêner d'aboyer», relève un analyste.

Le nécessaire coup de pouce de l'Etat

L'Etat devrait prêter mains fortes aux clubs pour redonner toute sa vigueur à notre football. Cela, ne nous le cachons pas, s'appelle «subventionner les clubs». Il y a tellement de conseils à prendre chez les autres pays africains, dont certains pas plus riches que le Congo, octroient des dizaines de millions de francs comme subvention annuelle aux clubs et associations nationaux. Il suffit d'un peu d'humilité pour reconnaître qu'on n'en fait pas assez pour nos clubs et fédérations.

L'observateur congolais attend des actes concrets qui pourraient redonner de l'espoir dans un élan de remise en cause profonde de certaines pratiques. Il y va de la responsabilité de l'Etat au niveau des infrastructures et des financements des clubs, de la responsabilité des collectivités locales qui ont abandonné la promotion et le développement du football local, de la FECOFOOT dans son organisation et sa planification, de la responsabilité des présidents de clubs sur leur façon de bâtir des clubs, aussi de la responsabilité des supporters qui ont abandonné le foot local au profit du football européen et de la responsabilité des observateurs qui ont tous focus sur le football européen.

Nous nous trompons peut-être. La réalité viendra-t-elle nous tordre le cou? Ce serait formidable. Et tant mieux pour le football congolais!

Jean ZENGABIO

difficulté. Je félicite, par ailleurs, l'équipe organisationnelle qui n'a ménagé aucun effort pour la réussite de cet événement du donner et du recevoir. Nous avons travaillé le kata Tai sabaki-no-kata, le deuxième kata supérieur réservé aux hauts gradés (4^e Dan). Rien d'alarmant, les ceintures noires se sont vite adaptées sur les techniques. Moi, je n'ai apporté que quelques petites corrections. Je tiens à vous dire que l'apprentissage de ce kata était fait à travers la projection du film vidéo. Malgré les conditions de travail difficiles d'assimilation très avancées. Ça, c'est extraordinaire!», a-t-il affirmé.

Joseph Ndinga Biangou, direc-

teur départemental des Sports et de l'éducation physique de Pointe-Noire, s'est réjoui du choix de la ville océane pour abriter ce stage de perfectionnement des qualités techniques et tactiques. «Je félicite l'expert mondial pour le travail bien accompli. La démonstration des techniques qu'on vient de nous présenter est une expression du travail bien fait. Chers athlètes, à chaque fois que vous participez à une formation, c'est toujours un plus qu'on gagne. Je vous encourage et vous félicite parce que vous avez tenu jusqu'au bout», a-t-il affirmé.

A noter que tous les participants ont été gratifiés de diplômes à l'issue du stage.

Equateur Denis NGUIMBI